
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**Ministère de la Santé
et de l'Action Sociale**

Un Peuple – Un But – Une Foi

**CENTRE HOSPITALIER NATIONAL
UNIVERSITAIRE DE FANN**

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES



**Dossier d'appel d'offres
Pour la fourniture
d'équipements biomédicaux**

AOON°09-14/MSAS/CHNUF

Mai 2014

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
émis le 23 Mai 2014

Pour

**La fourniture d'équipements
biomédicaux**

Appel d'Offres : AOOD°09-14/MSAS/CHNUF

Financement : Budget CHNU Fann

Autorité contractante: CHNU de FANN**Table des matières**

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres	5
Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)	1
Section I. Instructions aux candidats (IC)	6
Section II. Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)	25
Section III. Formulaires de soumission.....	32
DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures.....	49
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais.....	51
TROISIÈME PARTIE - Marché	137
Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG).....	139
Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).....	152
Section VII. Formulaires du Marché.....	155

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres

Avis d'Appel d'offres (AAO)
Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification
Centre Hospitalier National Universitaire de Fann
AAOO n° 09-14/MSAS/CHNUF

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés, paru dans le journal le soleil n°13077 du 27décembre 2013.
2. Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann a obtenu, dans le cadre de son budget propre, des fonds afin de financer, des paiements au titre du Marché de Fourniture d'équipements biomédicaux AAO n° 09-14/MSAS/CHNUF, pour la gestion 2014.
3. Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann sollicite des offres, sous pli fermé, de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises, pour la fourniture d'équipements biomédicaux. L'Appel d'Offres porte sur **Huit (08) lots**:
 - les lots 1, 2, 3, 4 **divisibles**, peuvent être attribués par article;
 - lots 5, 6 et 7 **indivisibles**.
 - le lot 8 est composé de trois (03) sous lots **indivisible** pouvant être attribué séparément.

Lot 1: Equipements de Laboratoire.

- ❖ Automate de dosage de l'hémoglobine glyqué (01)
- ❖ Centrifugeuse (01)
- ❖ Spectrophotomètre UV –visible (01)
- ❖ Cytocentrifugeuse cytopspine (01)
- ❖ Lampe loupe de Wood portable (02)
- ❖ Chaîne Elisa (01)
- ❖ Microscope optique muni de caméra (01)
- ❖ Hotte PSM (01)
- ❖ Plaque chauffante (01)
- ❖ Analyseur des gaz du sang (02)

Lot 2: Equipements d'Imagerie Médicale.

- ❖ Appareil d'échographie Doppler couleur (01)
- ❖ E.C.G. (05)
- ❖ E.E.G. (01)
- ❖ E.M.G. (01)

Lot 3 : Equipements de Réanimation.

- ❖ Moniteur de surveillance(06)
- ❖ Débitmètre avec humidificateur (20)
- ❖ Régulateur de vide (20)
- ❖ Aspirateur chirurgical sur roues (03)
- ❖ Aspirateur de mucosités(06)
- ❖ Pousse seringue (10)

Lot 4 : Equipements du bloc opératoire.

- ❖ Bistouri électrique (06)
- ❖ Autoclave double porte (01)
- ❖ Lavabo aseptique (02)

Lot 5 : Fluides médicaux.

- ❖ Extension du circuit d'oxygène et vide de la Pneumologie (01)
- ❖ Raccordement du SAU à la centrale d'oxygène médicale (01)

Lot 6 : Equipements divers.

- ❖ Tabouret de paillasse (25)
- ❖ Table d'examen et escabeaux (05)
- ❖ Brancards (20)
- ❖ Chariots (03)
- ❖ Poupinel (01)
- ❖ Nébuliseur (03)
- ❖ Tensiomètre manuel (10)
- ❖ Dinamap (10)
- ❖ Pèse- personnes (05)
- ❖ Négatoscopes à 4 plages (05)
- ❖ Négatoscopes à 2 plages (05)

Lot 7: Equipement d'Odontostomatologie

- ❖ Fauteuil dentaire

Lot 8: Equipements de L'O.R.L.**Sous lot n°1: Matériel d'Endoscopie pour ORL**

- ❖ Accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide pour ORL
- ✓ Nasofibroscope adulte (01)
- ✓ Nasofibroscope enfant (01)
- ✓ Nasofibroscope adulte portable (01)
- ✓ Pince optique (01)
- ✓ Optique (01)
- ✓ Ecran plat (01)
- ✓ Source de lumière (01)
- ✓ Unité de commande de la caméra (01)

- ✓ Tête de caméra (01)
- ✓ Chariot professionnel (01)
- ✓ Vidéo nasofibroscope (01)
 - ❖ Matériel de fraisage et accessoires pour l'ORL (01)
 - ❖ Lampe frontale pour l'ORL (10)

Sous lot n°2: équipements impédancemétrie clinique et audiométrie

- ❖ Audiomètre (01)
- ❖ Tympanométrie (01)
- ❖ Appareil de PEO (01)

Sous lot n°3: Instrumentation

- ❖ Boite d'amygdalectomie (02)

Ces fournitures sont celles définies dans les lots ci-dessus et servent à équiper les Services médicaux du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, afin de relever le plateau technique de l'établissement. La période de livraison est définie sur toute l'année 2014.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, Avenue Cheikh Anta DIOP, cellule de passation des marchés, : cpmfann@yahoo.fr DAKAR, Tél n° 33.869.18.57/ 33.869.18.25, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée, ci-après: Centre Hospitalier National Universitaire de fann, Avenue cheikh Anta DIOP, Tél n° 33.869.18.57/ 33.869.18.25, tous les jours ouvrables de 09h 00 à 17h 00.

Le dossier d'appel d'offres peut aussi être consulté sur le site: www.chnu-fann.sn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes:

Capacité financière

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après: documents justificatifs requis:

- Fournir les états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2011, 2012, 2013).

Capacité technique et expérience.

- Etre spécialisés dans le domaine de la fourniture d'équipements biomédicaux (lot1, lot 2, lot3, lot4, lot6, lot7 et lot8).
- Etre spécialisés dans le domaine de la fourniture et l'installation des centrales de gaz médicaux (oxygène, vide, air) (lot5).
- Avoir une autorisation du fabricant pour la maintenance préventive et la vente des pièces de rechange pour:

-lot1: automate de dosage de l'hémoglobine glyquée, spectrophotomètre UV-visible, cyto centrifugeuse cytopspine, chaine ELISA, microscope optique muni de caméra, hotte PSM et analyseur des gaz du sang;

-lot2: tous les appareils;

-lot3: moniteur de surveillance, pousse seringues

-lot4: tous les appareils;

-lot 7: fauteuil dentaire;

-lot 8: sous lot 1 (accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide, sous lot 2 (tous les appareils)

- Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après: logistique de distribution (moyen de transport), service après-vente complexe (liste personnel technique et originaux des curriculum vitae signés de deux ingénieur(s) ou technicien(s) au moins) obligatoire).
- Les techniciens doivent avoir au moins trois ans d'expérience dans le domaine de maintenance des équipements proposés.
- Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après: existence d'au moins d'un (01) marché similaire exécuté par le candidat au cours des trois (03) dernières années.
- Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation suivantes: le soumissionnaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves et de dernières générations.
- Un certificat marquage C.E,
- Une autorisation de vente du fabricant.
- Le délai minimum de garantie des fournitures est de douze (12) mois à compter de la date de la réception provisoire y compris pièces, main-d'œuvre et déplacement
- Les offres doivent être documentées et complétées par **des brochures techniques descriptives et illustrées avec des fiches techniques des fabricants**. Le Candidat devra fournir à cet effet toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques techniques proposées pour l'évaluation des offres. **Ces brochures de préférences doivent être en français.**
- Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et des techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur le site.
- **Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation d'un technicien de maintenance de l'hôpital chez le fabricant pour les bistouris électriques et l'autoclave double porte (lot4).**
- Les candidats doivent respecter les règles qui entourent la production, l'entreposage, la manipulation du matériel.
- En cas de suspicion le CHNU de Fann se réserve le droit d'opérer des tests de conformités.
- Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation de qualité.

Ces critères de qualification sont valables pour l'ensemble des lots.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet, en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après: Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, Avenue cheikh Anta DIOP Dakar, contre un paiement non remboursable de **trente mille (30.000) FCFA**. La méthode de paiement sera un versement d'espèces dans les caisses de l'Agence Comptable Particulier. Le document d'Appel d'offres sera remis sur place.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Centre Hospitalier National Universitaire de Fann Avenue cheikh Anta DIOP DAKAR, au secrétariat de la cellule de passation des marchés, au plus tard le 25 juillet 2014 à 10 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : **Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, Avenue cheikh Anta DIOP, DAKAR, salle de conférence du Bloc administratif de la direction, le 25 juillet 2014 à 10 heures précises**. Les offres doivent comprendre une **garantie de soumission**, d'un montant de FCFA:

- Lot 1: **2.100.000 FCFA**
- Lot 2: **2.000.000 FCFA**
- Lot 3: **900.000 FCFA**
- Lot 4: **2.500.000 FCFA**
- Lot 5: **300.000 FCFA**
- Lot 6: **700.000 FCFA**
- Lot 7: **250.000 FCFA**
- Lot 8: **1.800.000 FCFA**
 - ✓ Sous lot 1: **1.250.000 FCFA**
 - ✓ Sous lot 2: **420.000 FCFA**
 - ✓ Sous lot 3: **130.000 FCFA**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours à compter de la date limite de soumission**. La garantie de soumission doit rester valide pendant **vingt huit jours (28)** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Section I. Instructions aux candidats (IC)

Table des clauses

1.	Objet du Marché.....	8
2.	Origine des fonds.....	8
3.	Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics	8
4.	Conditions à remplir pour prendre part aux marchés.....	9
5.	Qualification des candidats	10
6.	Sections du Dossier d'appel d'offres.....	10
7.	Éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres	11
8.	Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres	11
9.	Frais de soumission.....	11
10.	Langue de l'offre.....	11
11.	Documents constitutifs de l'offre	11
12.	Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix	12
13.	Variantes	12
14.	Prix de l'offre et rabais.....	12
15.	Monnaie de l'offre	13
16.	Documents attestant que le candidat est admis à concourir	13
17.	Documents attestant de la conformité des Fournitures et Services connexes au Dossier d'appel d'offres	13
18.	Documents attestant des qualifications du Candidat	14
19.	Période de validité des offres.....	14
20.	Garantie de soumission	14
21.	Forme et signature de l'offre.....	15
22.	Cachetage et marquage des offres	15
23.	Date et heure limite de remise des offres.....	16
24.	Offres hors délai	16
25.	Retrait, substitution et modification des offres	16
26.	Ouverture des plis	16
27.	Confidentialité.....	17

28.	Éclaircissements concernant les Offres.....	17
29.	Conformité des offres	18
30.	Non-conformité, erreurs et omissions	18
31.	Examen préliminaire des offres.....	18
32.	Examen des conditions, Évaluation technique	19
33.	Évaluation des Offres.....	19
34.	Marge de préférence	20
35.	Comparaison des offres	21
36.	Vérification a posteriori des qualifications du candidat	21
37.	Droit de l’Autorité contractante d’accepter l’une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres	21
38.	Critères d’attribution	21
39.	Droit de l’Autorité contractante de modifier les quantités au moment de l’attribution du Marché.....	21
40.	Signature du Marché.....	21
41.	Notification de l’attribution du Marché.....	22
42.	Garantie de bonne exécution	22
43.	Information des candidats	22
44.	Recours	22

Section I. Instructions aux candidats (IC)

A. Généralités

- 1. Objet du Marché**
 - 1.1 À l'appui de l'avis d'appel d'offres indiqué dans les Données particulières de l'appel d'offres (**DPAO**), Centre Hospitalier de Fann, tel qu'indiqué dans les **DPAO**, publie le présent Dossier d'appel d'offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes spécifiés à la Section IV, Bordereau des quantités, calendriers de livraison, Cahier des Clauses techniques, plans, inspections et essais. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres (AO) figurent dans les **DPAO**.
 - 1.2 Tout au long du présent Dossier d'appel d'offres :
 - a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception ;
 - b) Si le contexte l'exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ; et
 - c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire; sauf indication contraire, les délais sont exprimés en jours francs, à savoir en nombre de jours entiers, sans inclure dans le délai le jour de son point de départ, ni le dernier jour.
- 2. Origine des fonds**
 - 2.1 L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet du présent appel d'offres est indiquée dans les **DPAO**.
- 3. Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics**
 - 3.1 La République du Sénégal exige des candidats, et des titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les candidats doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics adoptée par décret et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par le Comité de Règlement des Différends de l'Organe chargé de la Régulation des Marchés publics à l'égard des candidats et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat ou titulaire qui :
 - a) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
 - b) a participé à des pratiques de collusion entre candidats afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
 - c) a influé sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
 - d) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation;
 - e) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies.
 - 3.2 Les violations commises sont constatées par le Comité de Règlement des Différends qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par

l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
- b) exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, délégations de service public et contrats de partenariat pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise.

Ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital, en cas de collusion établie par le Comité de Règlement des Différends.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions du Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'est pas suspensif.

4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

- 4.1 Si le présent appel d'offres a été précédé d'une pré qualification, tel que renseigné dans les **DPAO**, seules les candidats qui se sont vus notifier qu'ils étaient pré qualifiés sont autorisés à soumissionner ; dans le cas contraire, les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application de la Clause 5 ci-après. Les candidats peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf spécification contraire dans les DPAO, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de l'Autorité contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.
- 4.2 Ne sont pas admises à concourir:
 - a) les personnes physiques en état de faillite personnelle ;
 - b) les personnes morales admises au régime de la liquidation des biens;
 - c) les personnes physiques ou morales en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ;
 - d) les personnes physiques ou morales frappées d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes publiques résultant d'une décision du Comité de Règlement des Différends, d'une décision de justice ou d'une disposition législative;
 - e) les personnes physiques candidates et les dirigeants de personnes morales candidates ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée à leurs activités professionnelles ou consistant en des déclarations fausses ou fallacieuses quant aux qualifications exigées d'eux pour l'exécution du marché ; dans le cas d'une personne morale, les sanctions ci-dessus s'appliquent à ses principaux dirigeants;
 - f) les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale, ou n'ont pas effectué le paiement des impôts, taxes et cotisations exigibles à cette date.

Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux membres de groupement et aux sous-traitants.

- 4.3 Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du candidat) sera considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :
- a) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des prescriptions techniques et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - b) présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 13 des IC, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

5. Qualification des candidats

- 5.1 Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d'expérience acquise dans la réalisation d'activités analogues à celle faisant l'objet du marché, tel que renseigné dans les **DPAO**.

B. Contenu du Dossier d'appel d'offres

6. Sections du Dossier d'appel d'offres

- 6.1 Le Dossier d'appel d'offres comprend les parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les sections dont la liste figure ci-après. Il doit être lu en conjonction avec tout additif éventuel, émis conformément à la clause 8 des IC.

PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'appel d'offres

- Section 0. Avis d'appel d'offres
- Section I. Instructions aux candidats (IC)
- Section II. Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)
- Section III. Formulaires de soumission

DEUXIÈME PARTIE : Conditions d'Approvisionnement des fournitures

- Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques. Plans et Inspections et Essais

TROISIÈME PARTIE : Marché

- Section V. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)
- Section VI. Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP)
- Section VII. Formulaires du Marché

- 6.2 Le candidat doit avoir obtenu le Dossier d'appel d'offres, y compris tout additif, de l'Autorité contractante ou d'un agent autorisé par elle, conformément aux dispositions de l'Avis d'appel d'offres.
- 6.3 Le Candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et prescriptions techniques figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

- | | | |
|---|-----|--|
| 7. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres | 7.1 | Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents devra contacter l'Autorité contractante par écrit, à l'adresse de l'Hôpital Aristide Le DANTEC indiquée dans les DPAO . Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités de la personne responsable du marché dix(10) jours au plus tard avant la date limite de dépôt des offres. Les réponses doivent dans ce cas, être envoyées au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel d'offres conformément aux dispositions de la clause 6.2 des IC. Au cas où l'Autorité contractante jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'appel d'offres suite aux demandes d'éclaircissements, il le fera conformément à la procédure stipulée aux clauses 8 et 23.2 des IC. |
| 8. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres | 8.1 | Le centre hospitalier national universitaire de fann peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un additif. |
| | 8.2 | Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'appel d'offres directement au centre hospitalier national universitaire de fann. |
| | 8.3 | Afin de laisser aux candidats un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, le centre hospitalier national universitaire de fann peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à la clause 23.2 des IC. |

C. Préparation des offres

- | | | |
|--|------|---|
| 9. Frais de soumission | 9.1 | Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et Le centre hospitalier national universitaire de Fann n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres. |
| 10. Langue de l'offre | 10.1 | L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et Le centre hospitalier national universitaire de fann seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi. |
| 11. Documents constitutifs de l'offre | 11.1 | L'offre comprendra les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) La lettre de soumission de l'offre et les bordereaux de prix applicables, remplis conformément aux dispositions des clauses 12, 14, et 15 des IC ; b) la garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 21 des IC; c) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Candidat, conformément aux dispositions de la clause 22 des IC ; d) les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 16 des IC, que le Candidat est admis à concourir, incluant le Formulaire de Renseignements sur le Candidat, et le cas échéant, les Formulaires de Renseignements sur les membres du groupement; e) un engagement du Candidat attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics, en remplissant le formulaire fourni à la Section III, Formulaire de soumission ; |

- f) les documents attestant, conformément aux dispositions des clauses 18 et 30 des IC, que les Fournitures et Services connexes sont conformes aux exigences du Dossier d'appel d'offres ;
- g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 19 des IC, que le Candidat possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est retenue ;
- h) des attestations justifiant qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité sociale, de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), des services chargés des recouvrements fiscaux et de l'inspection du Travail; cette disposition ne s'applique qu'aux candidats sénégalais ou ayant un établissement d'activité au Sénégal ; et
- i) tout autre document stipulé dans les **DPAO**.

12. Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix

12.1 Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire fourni à la Section III, Formulaires de soumission. Le formulaire de soumission de l'offre doit être utilisé tel quel et toute réserve ou divergence majeure entraînera le rejet de l'offre. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

12.2 Le Candidat fournira les bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, à l'aide des formulaires appropriés figurant à la Section III, Formulaires de soumission.

13. Variantes

13.1 Sauf indication contraire dans les **DPAO**, les variantes ne seront pas considérées.

14. Prix de l'offre et rabais

14.1 Les prix et rabais indiqués par le Candidat sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après.

14.2 Tous les lots et articles figurant sur la liste des Fournitures et Services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix.

14.3 Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

14.4 Le Candidat indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

14.5 Les termes « EXW, CIF, CIP, DDP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce internationale à la date de l'appel d'offres.

14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des bordereaux des prix fournis à la Section III, Formulaires de soumission. Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO :

- a) Pour les Fournitures : le prix des fournitures DDP Rendu Droits acquittés (lieu de destination convenu spécifié dans les DPAO) y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer;
- b) Pour les Services connexes, lorsque de tels Services connexes sont requis dans la Section V : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, plans, inspections et essais : le prix de chaque élément faisant partie des Services connexes sera indiqué (taxes applicables comprises).

- 14.7 Les prix offerts par le Candidat seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO**. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de la clause 29 des IC. Cependant, si les **DPAO** prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais le candidat ne pourra plus bénéficier de la révision des prix.
- 14.8 Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite initiale de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation stipulée par le CCAP.
- 14.9 La clause 1.1 peut prévoir que l'appel d'offres soit lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Dans ce cas, les prix indiqués devront correspondre à la totalité des articles de chaque lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Candidats désirant offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les rabais applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les rabais accordés seront proposés conformément à la clause 14.4, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
- 15. Monnaie de l'offre** 15.1 Les prix seront indiqués en FCFA, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO.
- 16. Documents attestant que le candidat est admis à concourir** 16.1 Pour établir qu'il est admis à concourir en application des dispositions de la clause 4 des IC, le Candidat devra remplir la lettre de soumission de l'offre (Section III, Formulaires types de soumission de l'offre).
- 17. Documents attestant de la conformité des Fournitures et Services connexes au Dossier d'appel d'offres** 17.1 Pour établir la conformité des Fournitures et Services connexes au Dossier d'appel d'offre, le Candidat fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux prescriptions techniques et normes spécifiées à la Section IV.
- 17.2 Les preuves écrites peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et Services connexes, démontrant qu'ils correspondent aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions de la Section IV.
- 17.3 Si requis par les DPAO, le Candidat fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par l'Autorité contractante et pendant la période précisée aux **DPAO**.
- 17.4 Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'Autorité contractante ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Candidat peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de l'Autorité contractante que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou

- supérieurs aux prescriptions techniques.
- 18. Documents attestant des qualifications du Candidat**
- 18.1 Les documents que le Candidat fournira pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est acceptée, établiront, à la satisfaction de l'Autorité contractante, que :
- a) si requis par les **DPAO**, le Candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabriquand, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section III, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabriquant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières au Sénégal;
 - b) si requis par les **DPAO**, au cas où il n'est pas présent au Sénégal, le Candidat est ou sera (si son offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles de l'Attributaire en matière de spécifications techniques, d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.
 - c) le Candidat remplit chacun des critères de qualification spécifiés à la Clause 5 des IC.
- 19. Période de validité des offres**
- 19.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de soumission fixée par le centre hospitalier national universitaire de Fann. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Autorité contractante.
- 19.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante peut demander aux candidats de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. La validité de la garantie de soumission sera prolongée pour une durée correspondante. Un candidat peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un candidat qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de la clause 14.8 des IC.
- 20. Garantie de soumission**
- 20.1 Sauf stipulation contraire dans les DPAO, le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre.
- 20.2 Le montant de la garantie de soumission est spécifié aux DPAO et la garantie devra :
- a) au choix du Candidat, être sous l'une des formes ci-après: (i) une lettre de crédit irrévocable, ou (ii) une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministère des Finances, ou (iii) une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties agréée par le Ministère des Finances, ou (iv) un chèque de banque;
 - b) provenir d'une institution de bonne réputation au choix du Candidat établie dans un pays satisfaisant aux critères d'origine. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située au Sénégal permettant d'appeler la garantie ;
 - c) être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant à la Section III;
 - d) être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par Le centre hospitalier national universitaire de Fann dans le cas où les conditions énumérées à la clause 20.5 des IC sont invoquées ;
 - e) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise;
 - f) demeurer valide pendant trente jours (30) après l'expiration de la durée de validité de l'offre, y compris si la durée de validité de l'offre est prorogée selon les dispositions de

la clause 19.2 des IC.

- 20.3 Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission, selon les dispositions de la clause 20.1 des IC, sera écartée par Le centre hospitalier national universitaire de fann comme étant non conforme.
- 20.4 Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que le centre hospitalier national universitaire de fann aura pris la décision d'attribution du marché et au plus tard 60 jours après la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.
- 20.5 La garantie de soumission peut être saisie:
- a) si le Candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre, sous réserve des dispositions de la clause 19.2 des IC ; ou
 - b) s'agissant du Candidat retenu, si ce dernier :
 - i) n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres ;
 - ii) manque à son obligation de signer le Marché en application de la clause 42 des IC ;
 - iii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de la clause 43 des IC ;
- 20.6 La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire tous les membres du futur groupement.
- 21. Forme et signature de l'offre**
- 21.1 Le Candidat préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à la clause 11 des IC, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les **DPAO**, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 21.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite qui sera jointe au Formulaire de renseignements sur le Candidat qui fait partie de la Section III. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Toutes les pages de l'offre, à l'exception des publications non modifiées telles que le catalogue du fabricant, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 21.3 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire de l'offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

- 22. Cachetage et marquage des offres**
- 22.1 Les offres peuvent toujours être soumises par courrier ou déposées en personne. Le Candidat devra placer l'original de son offre et chacune de ses copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la clause 13 des IC, dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée.

- 22.2 Les enveloppes intérieure et extérieure devront:
- a) être adressées à l'Autorité contractante conformément à la clause 23.1 des IC ;
 - b) comporter l'identification de l'appel d'offres indiqué à la clause 1.1 des IC, et toute autre identification indiquées dans les **DPAO** ;
 - c) comporter la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis en application de la clause 26.1 des IC.

L'enveloppe intérieure comportera en outre comporter le nom et l'adresse du Candidat.

Si les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Autorité contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

- 23. Date et heure limite de remise des offres**
- 23.1 Les offres doivent être reçues par l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans les **DPAO** et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites **DPAO**.
- 23.2 Le centre hospitalier national universitaire de fann peut, s'il le juge nécessaire, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'appel d'offres en application de la clause 8 des IC, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Autorité contractante et des candidats régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.
- 24. Offres hors délai**
- 24.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann n'examinera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à la clause 23 des IC. Toute offre reçue par Le centre hospitalier national universitaire de fann après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte.
- 25. Retrait, substitution et modification des offres**
- 25.1 Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la clause 22 des IC, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir) en application de la clause 21.2 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait pour lesquelles des copies ne sont pas nécessaires). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :
- a) délivrées en application des clauses 21 et 22 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
 - b) reçues par Le centre hospitalier national universitaire de fann avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à la clause 23 des IC.
- 25.2 Les offres dont les candidats demandent le retrait en application de la clause 26.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.
- 25.3 Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Candidat sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation.
- 26. Ouverture des plis**
- 26.1 La Commission des Marchés de Le centre hospitalier national universitaire de fann procédera à l'ouverture des plis en public à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les **DPAO**. Il sera demandé aux représentants des candidats présents de signer un registre attestant de leur présence.
- 26.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte. Si l'enveloppe

marquée « RETRAIT » ne contient pas le pouvoir confirmant que la signature est celle d'une personne autorisée à représenter le Candidat, l'offre correspondante sera ouverte. Aucun retrait d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le retrait et n'est pas lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Candidat. Aucun remplacement d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et n'est pas lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Aucune modification d'offre ne sera autorisée si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander la modification et n'est pas lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.

- 26.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom de chaque candidat annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le montant de l'offre par lot le cas échéant, y compris tout rabais et toutes variantes éventuelles, l'existence d'une garantie de soumission, et tout autre détail que la Commission des Marchés peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, exceptées les offres hors délai en application de la clause 24.1 des IC. Toutes les pages de la soumission et des Bordereaux de prix seront visées par les membres de la Commission des Marchés présents à la cérémonie d'ouverture.
- 26.4 Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, la Commission des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, consignait les informations lues à haute voix. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les candidats ayant soumis une offre dans les délais.

E. Évaluation et comparaison des offres

- 27. Confidentialité**
- 27.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des candidats et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
- 27.2 Toute tentative faite par un Candidat pour influencer l'Autorité contractante lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3 Nonobstant les dispositions de la clause 27.2, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, si un Candidat souhaite entrer en contact avec l'Autorité contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.
- 28. Éclaircissements concernant les Offres**
- 28.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la qualification des candidats, Le centre hospitalier national universitaire de fann a toute latitude pour demander à un Candidat des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un Candidat autrement qu'en réponse à une demande de l'Autorité contractante ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de l'Autorité contractante, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront

demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par Le centre hospitalier national universitaire de fann lors de l'évaluation des offres en application de la clause 30 des IC.

- 29. Conformité des offres**
- 29.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.
- 29.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
- qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité contractante ou les obligations du Candidat au titre du Marché ; ou
 - dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Candidats ayant présenté des offres conformes.
- 29.3 Le centre hospitalier national universitaire de fann écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'appel d'offres et le Candidat ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.
- 30. Non-conformité, erreurs et omissions**
- 30.1 Si une offre est conforme pour l'essentiel, Le centre hospitalier national universitaire de fann peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.
- 30.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, Le centre hospitalier national universitaire de fann peut demander au Candidat de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Candidat qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- 30.3 Si une offre est conforme, Le centre hospitalier national universitaire de fann rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :
- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'Autorité contractante, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
- S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 30.4 Si le Candidat ayant présenté l'offre évaluée la moins- disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie de soumission pourra être saisie.
- 31. Examen préliminaire**
- 31.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la clause 11 des IC

- des offres** ont bien été fournis et sont tous complets.
- 31.2 Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann confirmera que les documents et renseignements ci-après sont inclus dans l'offre. Au cas où l'un quelconque de ces documents ou renseignements manquerait, l'offre sera rejetée :
- le formulaire de soumission de l'offre, conformément à la clause 12.1 des IC.
 - le bordereau des prix, conformément à la clause 12.2 des IC.
 - le pouvoir habilitant le signataire à engager le Candidat, conformément à la clause 21.2 des IC; et
 - la garantie de soumission conformément à la clause 20 des IC.
- 32. Examen des conditions, Évaluation technique**
- 32.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le CCAG et le CCAP ont été acceptées par le Candidat sans divergence ou réserve substantielle.
- 32.2 Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 des IC pour confirmer que toutes les stipulations de la Section IV : Bordereau des quantités, calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans et Inspections et Essais du Dossier d'appel d'offres, sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 32.3 Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, l'Autorité contractante établit que l'offre n'est pas conforme en application de la clause 29 des IC, elle écartera l'offre en question.
- 33. Évaluation des Offres**
- 33.1 Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann évaluera chacune des offres dont elle aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle était conforme.
- 33.2 Pour évaluer une offre, Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann n'utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente clause à l'exclusion de tous autres critères et méthodes.
- 33.3 Pour évaluer une offre, Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann prendra en compte les éléments ci-après :
- Le mode d'évaluation, par article ou par lot, comme indiqué dans les **DPAO**, et le prix de l'offre indiqué suivant les dispositions de la clause 14 des IC;
 - les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de la clause 30.3 des IC;
 - les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de la clause 14.4 des IC;
 - les ajustements, comme indiqué dans les **DPAO**, résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation, des méthodes et critères sélectionnés;
 - les ajustements imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 34 des IC.
- 33.4 Pour évaluer le montant de l'offre, le centre hospitalier national universitaire de fann peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué en application de la clause 14 des IC, dont les caractéristiques, la performance des Fournitures et Services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres. Les facteurs à utiliser et la méthode d'application seront comme indiqué à la clause 33.3 (d) des IC.
- 33.5 Si cela est prévu dans les **DPAO**, le présent Dossier d'appel d'offres autorise les candidats à indiquer séparément leurs prix pour différents lots, et permet à l'Autorité contractante d'attribuer un ou plusieurs lots à un ou plus d'un candidat. La méthode d'évaluation pour déterminer la combinaison d'offres la moins-disante, compte tenu de tous rabais offerts dans la lettre de soumission de l'offre, sera précisée dans les **DPAO**.

34. Marge de préférence

- 34.1 Si les **DPAO** le prévoient, et à condition que le candidat en fasse une demande expresse documentée, le centre hospitalier national universitaire de fann accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence aux offres soumises, directement ou en leur nom, par des groupements d'ouvriers, coopératives ouvrières de production, groupements et coopératives d'artisans, coopératives d'artistes et artisans individuels suivis par les Chambres consulaires
- 34.2 Si les **DPAO** le prévoient, le centre hospitalier national universitaire de fann accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence aux fournitures d'origine sénégalaise ou de pays membres de l'UEMOA, par rapport aux fournitures originaires de pays de droit non communautaire conformément aux procédures ci-après.
- 34.3 Pour l'octroi d'une marge de préférence aux fournitures d'origine sénégalaise ou de pays membres de l'UEMOA, le centre hospitalier national universitaire de fann classera l'offre dans l'un des deux groupes ci-après:
- (a) **Groupe A:** les offres proposant des fournitures d'origine sénégalaise ou de pays membres de l'UEMOA, si le Candidat établit à la satisfaction du centre hospitalier national Universitaire de Fann: (i) que le coût de la main d'œuvre, des matières premières et des composants d'origine sénégalaise ou de pays membres de l'UEMOA, représentent plus de trente pour cent (30%) du prix hors taxes des fournitures offertes, et (ii) que l'établissement dans lequel ces fournitures seront fabriquées ou assemblées, fabrique ou assemble des fournitures identiques au moins depuis la date de la remise des offres;
- (b) **Groupe B:** toutes les autres offres.

Pour faciliter cette classification par le centre hospitalier national universitaire de fann, le Candidat devra fournir dans son offre, toutes justifications nécessaires au classement de son offre dans le Groupe A.

- 34.4 Le centre hospitalier national universitaire de fann examinera d'abord les offres pour vérifier dans quel groupe les Candidats auront classé leur offre en préparant leurs soumissions. Il confirmera ou modifiera ce classement si besoin est.
- 34.5 Toutes les offres évaluées de chaque groupe seront ensuite comparées entre elles, pour déterminer quelle est l'offre évaluée la moins disante de chaque groupe. L'offre évaluée la moins disante de chaque groupe sera ensuite comparée avec l'offre évaluée la moins disante des autres groupes. Si, de cette comparaison, il ressort qu'une offre du Groupe A est l'offre évaluée la moins disante, le Candidat qui l'a présentée se verra attribuer le marché.
- 34.6 Si, à la suite de la comparaison qui précède, l'offre évaluée la moins disante fait partie du Groupe B, cette offre du Groupe B sera de nouveau comparée à l'offre évaluée la moins disante du Groupe A, après qu'on ait ajouté au prix évalué des fournitures importées proposées dans l'offre la moins-disante du Groupe B, et aux seules fins de cette comparaison supplémentaire, 10 % du prix de l'offre de ces fournitures.

- 34.7 Si l'offre du Groupe A est, dans cette comparaison supplémentaire, l'offre évaluée la moins disante, elle sera retenue. Sinon, l'offre évaluée la moins disante du Groupe B, par application des dispositions de la clause 34.5 ci-dessus sera retenue.
- 35. Comparaison des offres** 35.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 33 des IC.
- 36. Vérification a posteriori des qualifications du candidat** 36.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann s'assurera que le Candidat retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante. Le centre hospitalier national universitaire de fann se réserve le droit d'accepter des déviations mineures par rapport aux exigences de qualification si elles n'affectent pas matériellement la capacité d'un Candidat à exécuter le marché.
- 36.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat et soumises par lui en application de la clause 18 des IC.
- 36.3 L'attribution du Marché au Candidat est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Autorité contractante procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante afin d'établir de la même manière si le Candidat est capable d'exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 37. Droit de l'Autorité contractante d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres** 37.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.
- 37.2 Le centre hospitalier national universitaire de fann informera, par écrit, les candidats qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande.
- F. Attribution du Marché**
- 38. Critères d'attribution** 38.1 Le centre hospitalier universitaire de Fann attribuera le Marché au Candidat dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'appel d'offres, à condition que le Candidat soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 39. Droit de l'Autorité contractante de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché** 39.1 Au moment de l'attribution du Marché, Le centre hospitalier national universitaire de fann se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section IV, pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les **DPAO**, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.
- 40. Signature du Marché** 40.1 Le centre hospitalier national universitaire de fann enverra au Candidat retenu l'Acte d'Engagement et le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

- 40.2 Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de l'Acte d'Engagement, le Candidat retenu le signera, le datera et le renverra à l'Autorité contractante.
- 41. Notification de l'attribution du Marché**
- 41.1 Dans les meilleurs délais après son approbation par l'autorité compétente, le marché est notifié par l'autorité contractante à l'attributaire du marché avant expiration du délai de validité des offres. La notification consiste en une remise au titulaire contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date certaine à cet envoi. La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception.
- 41.2 Sauf dispositions contraires dans le marché, la date de notification constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché. Le marché ne produit d'effet à l'égard de l'attributaire qu'à compter de la date de sa notification.
- 42. Garantie de bonne exécution**
- 42.1 Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification par l'Autorité contractante de l'attribution du Marché, le Candidat retenu fournira la garantie de bonne exécution, conformément au CCAG (Cahier des clauses administratives générales), en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la Section VII.
- 42.2 Le défaut de soumission par le Candidat retenu, de la garantie de bonne exécution susmentionnée, ou le fait qu'il ne signe pas l'Acte d'Engagement, constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas l'Autorité contractante pourra attribuer le Marché au Candidat dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 43. Information des candidats**
- 43.1 Dès qu'elle a approuvé la proposition d'attribution, Le centre hospitalier national universitaire de fann avise immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres et publie un avis d'attribution.
- 43.2 Cet avis contiendra au minimum: (i) l'identification de l'appel d'offres et de chaque lot, le cas échéant ; (ii) le nom du Candidat dont l'offre a été retenue, et (iii) le montant du marché attribué.
- 43.3 Tout Candidat ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à Le centre hospitalier national universitaire de fann une explication quant aux motifs pour lesquels son offre n'a pas été retenue. L'Autorité contractante répondra par écrit au Candidat dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande.
- 43.4 Dans les quinze (15) jours suivant la notification du marché, l'autorité contractante publie un avis d'attribution définitive. Cet avis contient les mêmes mentions indiquées à l'article 43.2 ci-dessus.
- 44. Recours**
- 44.1 Tout candidat est habilité à saisir Le centre hospitalier national universitaire de fann d'un recours gracieux par une notification écrite indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé. Ce recours peut porter sur la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché, les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenue, la conformité des documents d'appel d'offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, les critères d'évaluation. Il doit invoquer une infraction caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du

dossier d'appel d'offres.

- 44.2 La personne responsable du marché est tenue de répondre à cette réclamation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite du recours gracieux.
- 44.3 En l'absence de suite favorable de son recours gracieux le requérant dispose de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de cinq (5) jours mentionné ci-dessus pour présenter un recours au Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'Organe chargé de la Régulation des Marchés publics.

Section II. Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)

Les données particulières qui suivent complètent, précisent, ou amendent les clauses des Instructions aux Candidats (IC). En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IC.

A. Introduction	
IC 1.1	Référence de l'avis d'appel d'offres AAOON°09-14/MSAS/CHNUF
IC 1.1	Nom de l'Autorité contractante: LE CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE DE FANN

IC 1.1

Nombre et identification des lots faisant l'objet du présent appel d'offres :

Huit (08) lots: lots 1, 2, 3, 4 et 8 divisibles; lots 5, 6 et 7 indivisibles

NB : le lot 8 est divisible en trois (03) sous lots mais chaque sous lot est indivisible

Lot 1 : Equipements de Laboratoire.

- ❖ Automate de dosage de l'hémoglobine glyqué (01)
- ❖ Centrifugeuse (01)
- ❖ Spectrophotomètre UV –visible (01)
- ❖ Cytocentrifugeuse cytopine (01)
- ❖ Lampe loupe de Wood portable (02)
- ❖ Chaîne Elisa (01)
- ❖ Microscope optique muni de caméra (01)
- ❖ Hotte PSM (01)
- ❖ Plaque chauffante (01)
- ❖ Analyseur des gaz du sang (02)

Lot 2 : Equipements d'Imagerie Médicale.

- ❖ Appareil d'échographie Doppler couleur (01)
- ❖ E.C.G. (05)
- ❖ E.E.G. (01)
- ❖ E.M.G. (01)

Lot 3 : Equipements de Réanimation.

- ❖ Moniteur de surveillance (06)
- ❖ Débitmètre avec humidificateur (20)
- ❖ Régulateur de vide (20)
- ❖ Aspirateur chirurgical sur roues (03)
- ❖ Aspirateur de mucosités (06)
- ❖ Pousse seringue (10)

Lot 4 : Equipements du bloc opératoire.

- ❖ Bistouri électrique (06)
- ❖ Autoclave double porte (01)
- ❖ Lavabo aseptique (02)

Lot 5 : Fluides médicaux.

- ❖ Extension du circuit d'oxygène et vide de la Pneumologie (01)
- ❖ Raccordement du SAU à la centrale d'oxygène médicale (01)

Lot 6 : Equipements divers.

- ❖ Tabouret de paille (25)
- ❖ Table d'examen et escabeaux (05)
- ❖ Brancards (20)
- ❖ Chariots (03)
- ❖ Poupinel (01)
- ❖ Nébuliseur (03)
- ❖ Tensiomètre manuel (10)
- ❖ Dinamap (10)
- ❖ Pèse- personnes (05)
- ❖ Négatoscopes à 4 plages (05)
- ❖ Négatoscopes à 2 plages (05)

Lot 7 : Equipement d'Odontostomatologie

- ❖ Fauteuil dentaire (01)

Section III. Formulaires de soumission

IC 2.1	<p>Lot 8: Equipements de L'O.R.L.</p> <p>Sous lot n°1 : Matériel d'Endoscopie pour ORL</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide pour ORL✓ Nasofibroscope adulte (01)✓ Nasofibroscope enfant (01)✓ Nasofibroscope adulte portable (01)✓ Pince optique (01)✓ Optique (01)✓ Ecran plat (01)✓ Source de lumière (01)✓ Unité de commande de la caméra (01)✓ Tête de caméra (01)✓ Chariot professionnel (01)✓ Vidéo nasofibroscope (01)❖ Matériel de fraisage et accessoires pour l'ORL (01)❖ Lampe frontale pour l'ORL (10) <p>Sous lot n°2 : équipements impédancemétrie clinique et audiométrie</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Audiomètre (01)❖ Tympanométrie (01)❖ Appareil de PEO (01) <p>Sous lot n°3: Instrumentation</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Boite d'amygdalectomie (02) <p>Source de financement du Marché : Budget d'Investissement de l'Etablissement gestion 2014.</p>
IC 4.1	L'appel d'offres n'a pas été précédé d'une pré-qualification.

<p>IC 5.1</p>	<p>Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes :</p> <p>Capacité financière</p> <p>Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après: documents justificatifs requis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2011, 2012,2013). <p>Capacité technique et expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre spécialisés dans le domaine de la fourniture d'équipements biomédicaux (lot1, lot 2, lot3, lot4, lot6, lot7 et lot8). - Etre spécialisés dans le domaine de la fourniture et l'installation des centrales de gaz médicaux (oxygène, vide, air) (lot5). <p>Avoir une autorisation du fabricant pour la maintenance préventive et la vente des pièces de rechange pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> -lot1: automate de dosage de l'hémoglobine glyqué, spectrophotomètre UV-visible, cyto centrifugeuse cytopsine, chaîne ELISA, microscope optique muni de caméra, hotte PSM et analyseur des gaz du sang; -lot2: tous les appareils; -lot3: moniteur de surveillance, pousse seringues -lot4: tous les appareils; -lot 7: fauteuil dentaire; -lot 8: sous lot 1 (accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide, sous lot 2 (tous les appareils) <ul style="list-style-type: none"> - Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après: logistique de distribution (moyen de transport), service après-vente complexe (liste personnel technique et originaux des curriculum vitae signés de deux ingénieur(s) ou technicien(s) au moins) obligatoire). - Les techniciens doivent avoir au moins trois ans d'expérience dans le domaine de maintenance des équipements proposés. - Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après: existence d'au moins d'un (01) marché similaire exécuté par le candidat au cours des trois (03) dernières années. - Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation suivantes: le soumissionnaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves et de dernières générations. - Un certificat marquage C.E, - Une autorisation de vente du fabricant. - Le délai minimum de garantie des fournitures est de douze (12) mois à compter de la date de la réception provisoire y compris pièces, main-d'œuvre et déplacement - Les offres doivent être documentées et complétées par des brochures techniques descriptives et illustrées avec des fiches techniques des fabricants. Le Candidat devra fournir à cet effet toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques techniques proposées pour l'évaluation des offres. Ces brochures de préférences doivent être en français. - Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et des techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur le site. - Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation d'un technicien de maintenance de l'hôpital chez le fabricant pour les bistouris électriques et l'autoclave double porte (lot4). - Les candidats doivent respecter les règles qui entourent la production, l'entreposage, la manipulation du matériel. - En cas de suspicion le CHNU de Fann se réserve le droit d'opérer des tests de conformités. - Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation de qualité. <p>Ces critères de qualification sont valables pour l'ensemble des lots.</p>
----------------------	---

B. Dossier d'appel d'offres	
IC 7.1	<p>Afin d'obtenir des clarifications uniquement, l'adresse de la personne responsable du Marché auprès de l'Autorité contractante est la suivante :</p> <p>CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE DE FANN Attention de : Dr Cheikh Tacko DIOP Directeur du CHNU FANN Adresse : Avenue cheikh anta DIOP Numéro de téléphone : 33 869 18 18 Numéro de télécopie : 33 825 09 09 Adresse électronique : cpmfann@yayoo.fr</p> <p>Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités de la personne responsable du marché , dix(10) jours au plus tard avant la date limite de dépôt des offres. Les réponses doivent dans ce cas, être envoyées au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p>
C. Préparation des offres	
IC 11.1 (i)	<p>Le Candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un dossier complet de la documentation technique -Le manuel d'utilisation -L'attestation justifiant le paiement de la redevance de régulation des marchés publics de l'année précédente.
IC 13.1	Les variantes ne sont pas autorisées.
IC 14.6 (a)	Le lieu de destination est: Centre Hospitalier National Universitaire de Fann
IC 14.7	Les prix proposés par le Candidat seront fermes et non révisables en hors taxes hors douane (H.T-H.D-HTVA)
IC 17.3	La période d'utilisation des fournitures est prévue pour cinq (05) ans. (pour tous lots).
IC 18.1(a)	<p>L'Autorisation du Fabricant est requise pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> lot1 : automate de dosage de l'hémoglobine glyqué, spectrophotomètre UV-visible, cyto centrifugeuse cytopspine, chaine ELISA, microscope optique muni de caméra, hotte PSM et analyseur des gaz du sang ; lot2 : tous les appareils ; lot 3:moniteur de surveillance, pousse seringues lot4 : tous les appareils ; lot 7 : fauteuil dentaire ; lot 8 : sous lot 1(accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide, sous lot 2 (tous les appareils)
IC 18.1 (b)	Un service après vente est requis.
IC 19.1	La période de validité de l'offre sera de : 90 jours.
IC 20.1	L'offre devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'une validité de 118 jours à compter

	de la date d'ouverture des plis. L'organisme financier (banques ou compagnies d'assurances) émetteur de la garantie de soumission, doit être agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances.
IC 20.2	Le montant de la garantie de soumission est de: <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1: 2.100.000 FCFA • Lot 2: 2.000.000 FCFA • Lot 3: 900.000 FCFA • Lot 4: 2. 500.000 FCFA • Lot5: 300.000 FCFA • Lot 6: 700.000 FCFA • Lot 7: 250.000 FCFA • Lot 8: 1.800.000 FCFA <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sous lot 1: 1.250.000 FCFA ✓ Sous lot 2: 420.000 FCFA ✓ Sous lot 3: 130.000 FCFA
IC 21.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de : deux (02)
D. Remise des offres et ouverture des plis	
IC 22.2 (b)	Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les autres identifications suivantes : « Soumission à l'appel d'offres AOODN°09-14 /MSAS/CHNUF pour La Fourniture d'équipements biomédicaux » « ne pas ouvrir ce pli avant la séance d'ouverture des offres » _
IC 23.1	Aux fins de remise des offres , uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante : Attention : Docteur cheikh Tacko Diop Adresse: Centre Hospitalier National Universitaire de Fann Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : le 25 juillet 2014 Heure : 10 heures précises
IC 26.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante: Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, Avenue cheikh anta DIOP Dakar, Salle de conférence du Bloc administratif de la Direction. Date: le 25 juillet 2014 Heure: 10 heures précises
E. Évaluation et comparaison des offres	
IC 33.3 (a)	L'évaluation sera conduite par lot, par sous-lot et par article. Si un bordereau des prix inclut un article sans en fournir le prix, le prix sera considéré comme inclus dans les prix des autres articles. Un article non mentionné dans le Bordereau des Prix sera considéré comme ne faisant pas partie de

Section III. Formulaires de soumission

	l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme pour l'essentiel, le prix le plus élevé offert pour l'article en question par les candidats dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres.
IC 33.3 (d)	<p>Les ajustements seront calculés en utilisant les critères d'évaluation suivants :</p> <p>a) variation par rapport au calendrier de livraison : Les Fournitures faisant l'objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées au cours d'une période de temps acceptable (c'est à dire entre et y compris une date initiale et une date finale) spécifiée à la Section IV, Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques. Aucun bonus ne sera alloué pour livraison anticipée; et les offres proposant une livraison au-delà de cette période seront considérées non conformes. Sans objet</p> <p>(b) Coût des pièces de rechange, des pièces détachées obligatoires, et du service après vente: L'Autorité contractante dressera une liste des composants et pièces de rechange d'emploi fréquent lors de l'évaluation de chaque offre, en même temps qu'une estimation des quantités nécessaires pour la période initiale de fonctionnement. Le coût correspondant sera déterminé à partir des prix unitaires indiqués par le Candidat, et sera ajouté au prix de l'offre aux fins d'évaluation.</p> <p>c) Disponibilité des pièces de rechange et des services après-vente dans le Sénégal, pour les équipements offerts dans l'offre: Le coût pour l'Autorité contractante de la mise en place d'installations minimum pour le service après-vente et pour le stockage des pièces de rechange, sera ajouté au prix de l'offre, aux fins d'évaluation. Sans objet</p> <p>d) Frais de fonctionnement et d'entretien: Les frais de fonctionnement et d'entretien des Fournitures faisant l'objet de l'Appel d'Offres seront ajoutés au prix de l'offre, aux fins d'évaluation uniquement.</p> <p>e) Performance et rendement des fournitures : Les équipements offerts devront avoir le rendement minimum spécifié dans le Cahier des Clauses techniques pour être considérés conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. L'évaluation tiendra compte du coût supplémentaire dû à l'écart de rendement de l'équipement proposé dans l'offre par rapport au rendement requis; le prix offert sera ajusté selon la méthode ci-après : sans objet</p>
IC 33.5	L'Autorité contractante attribuera le lot au Candidat dont l'offre conforme aura été évaluée économiquement avantageuse et qui satisfait aux critères de qualification.
IC 34.1	Une marge de préférence de 5 % sera accordée aux fournitures provenant des groupements d'ouvriers, coopératives ouvrières de production, groupements et coopératives d'artisans, coopératives d'artistes et artisans individuels suivis par les Chambres consulaires
IC 34.2	Non modifiée
F. Attribution du Marché	
IC 39.1	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximum égal à : 15 pour cent Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximum égal à : 15 pour cent

Section III. Formulaires de soumission

Liste des formulaires

Formulaire de renseignements sur le Candidat	33
Formulaire de renseignements sur les membres de groupement.....	34
Lettre de soumission de l'offre	35
Bordereaux des prix	37
Bordereau des prix pour les fournitures.....	43
Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services connexes.....	44
Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire ou cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance).....	45
Modèle d'autorisation du Fabricant.....	47
Modèle d'engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics.....	48

Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]

1. Nom du Candidat : [insérer le nom légal du Candidat]	
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : [insérer le nom légal de chaque membre du groupement]	
3. a Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré:[insérer le nom du pays d'enregistrement]	3.b NINEA (Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations) pour les candidats sénégalais : [insérer le numéro]
4. Année d'enregistrement du Candidat: [insérer l'année d'enregistrement]	
5. Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement: [insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]	
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat: Nom:[insérer le nom du représentant du Candidat] Adresse:[insérer l'adresse du représentant du Candidat] Téléphone/Fac-similé:[insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat] Adresse électronique:[insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]	
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: [cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]	
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec les clauses 4.1 et 4.2 des IC	
<input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec la clause 4.1 des IC.	

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*
 AAO numéro : *[insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>	
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>	
3. a Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré: <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>	3. b NINEA (Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations) pour les candidats sénégalais : <i>[insérer le numéro]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement: <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>	
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement: <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>	
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement: Nom: <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse: <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé: <i>[insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique: <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>	
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: <i>[cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i>	
<input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec les clauses 4.1 et 4.2 des IC	

Lettre de soumission de l'offre

[Le Candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation majeure, par rapport à ce format, pourra entraîner le rejet de l'offre]

Date: *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO numéro : *[insérer l'nom de l'avis d'Appel d'Appel d'Offres]*

Variante numéro : *[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

À : *[insérer le nom complet de l'Autorité contractante]*

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs numéros: *[insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]*; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures et Services connexes ci-après : *[insérer une brève description des Fournitures et Services connexes]*;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de : *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, en indiquant les monnaies et montants correspondants à ces monnaies]*;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : *[indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, et le (ou les) article(s) du (ou des) bordereau(x) des prix au(x)quel(s) ils s'appliquent]*
[indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant]
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG);
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.
- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché,

et en général à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics adoptée par le décret n°2005-576 du 22 juin 2005, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins .

- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Candidat]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Bordereaux des prix

Lot 1 : Equipements de Laboratoire.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 1 : Equipements de Laboratoire.				
Automate de dosage de l'hémoglobine glyqué	u	1		
Centrifugeuse	u	1		
Spectrophotomètre UV –visible	u	1		
Cytocentrifugeuse cytopine	u	1		
Lampe loupe de Wood portable	u	2		
Chaine Elisa	u	1		
Microscope optique muni de caméra	u	1		
Hotte PSM	u	1		
Plaque chauffante	u	1		
Analyseur des gaz du sang	u	2		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 2 : Equipements d'imagerie médicale.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 2 : Equipements d'Imagerie Médicale.				
Appareil d'échographie Doppler couleur	u	1		
E.C.G.	u	5		
E.E.G.	u	1		
E.M.G.	u	1		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 3 : Equipements de Réanimation.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 3 : Equipements de Réanimation.				
Moniteur de surveillance	u	06		
Débitmètre avec humidificateur	u	20		
Régulateur de vide	u	20		
Aspirateur chirurgical sur roues	u	03		
Aspirateur de mucosités	u	06		
Pousse seringue	u	10		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 4 : Equipements du bloc opératoire.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 4 : Equipements du bloc opératoire.				
Bistouri électrique	u	06		
Autoclave double porte	u	01		
Lavabo aseptique	u	02		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 5: Fluides Médicaux.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 5 : Fluides Médicaux.				
Extension du circuit d'oxygène et vide de la Pneumologie	u	01		
Raccordement du SAU à la centrale d'oxygène médicale	u	01		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 6 : Equipements divers.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 6 : Equipements divers.				
Tabouret de paille	u	25		
Table d'examen et escabeaux	u	05		
Brancards	u	20		
Chariots	u	03		
Poupinelle	u	01		
Nébuliseur	u	03		
Tensiomètre manuel	u	10		
Dinamap	u	10		
Pèse- personnes	u	05		
Négatoscopes à 4 plages	u	05		
Négatoscopes à 2 plages	u	05		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 7 : Equipement d'Odontostomatologie

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 7 : Equipement d'Odontostomatologie.				
Fauteuil dentaire	u	01		
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Lot 8 : Equipements de l'ORL.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Lot 8 : Equipements de l'ORL.				
Sous lot n°1 : Matériel d'Endoscopie pour ORL	Accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide pour ORL :			
	✓ Nasofibroscope adulte (01)			
	✓ Nasofibroscope enfant (01)			
	✓ Nasofibroscope adulte portable (01)			
	✓ Pince optique (01)			
	✓ Optique (01)	u	Ens	
	✓ Ecran plat (01)			
	✓ Source de lumière (01)			
	✓ Unité de commande de la caméra (01)			
	✓ Tête de caméra (01)			
	✓ Chariot professionnel (01)			
	✓ Vidéo nasofibroscope (01)			
	Matériel de fraisage et accessoires pour l'ORL	u	01	
	Lampe frontale pour l'ORL	u	10	
Sous lot n°2 : équipements impédancemétrie clinique et audiométrie	Audiomètre	u	01	
	Tympanométrie	u	01	
	Appareil de PEO	u	01	
Sous lot n°3 : Instrumentation	Boite d'amygdalotomie	u	02	
MONTANT TOTAL HT/HD/HTVA				

Bordereau des prix pour les fournitures

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer le nom de l'Appel d'Offres]

Variante numéro : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

1	2	3	4	5	6	7
Article	Description	Date de livraison	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire DDP	Prix total DDP par article (cols.4 x 5)	Coût Main-d'oeuvre locale, matières premières et composants provenant du Sénégal ou de l'UEMOA % de Col.5
[insérer la réf. de l'article]	[Insérer l'identification de la fourniture]	[insérer la date de livraison offerte]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire DDP pour l'article]	[insérer le prix total DDP pour l'article]	[insérer le coût Main-d'oeuvre locale, matières premières et composants provenant du Sénégal ou de pays membres de l'UEMOA % du prix pour l'article]
				Prix total	[insérer le prix total]	

Nom du Candidat [insérer le nom du Candidat] Signature [insérer signature], Date [insérer la date]

Date [insérer la date de l'offre]

Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services connexes

Monnaie de l'offre en conformité avec la clause 15 des IC					Date <i>[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]</i> AAO numéro : <i>[insérer le nom de l'avis d'Appel d'Offres]</i> Variante numéro : <i>[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]</i>
1	2	4	5	6	7
Article	Description des Services	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (Col. 5*6)
<i>[insérer la référence de l'article]</i>	<i>[Insérer l'identification du service]</i>	<i>[insérer la date de réalisation offerte]</i>	<i>[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]</i>	<i>[insérer le prix unitaire pour l'article]</i>	<i>[insérer le prix total pour l'article]</i>
Prix total					<i>[insérer le prix total]</i>

Nom du Candidat *[insérer le nom du Candidat]* Signature *[insérer signature]* Date *[insérer la date]*

Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire ou cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance)

[La banque ou compagnie de garantie remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[insérer le nom de la banque ou compagnie de garantie, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [insérer date]

Garantie d'offre numéro : *[insérer le numéro de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro *[insérer le numéro de l'avis d'appel d'offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Candidat, nous *[insérer nom de la banque ou compagnie de garantie]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer le montant en chiffres et en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément à l'article 147 du Code des Marchés publics, à savoir :

- a) s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul; ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il:

1. ne signe pas le Marché; ou

2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats; ou

- d) s'il a fait l'objet d'une sanction du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction administrative compétente, conduisant à la saisie des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 147 et 148 du décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés publics.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Candidat du nom du candidat retenu, ou (ii) trente (28) jours après l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

Modèle d'autorisation du Fabricant

[Le Candidat exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Candidat inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les DPAO]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO numéro : *[insérer le nom de l'avis d'Appel d'Offres]*

Variante numéro: *[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

A: *[insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Candidat]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres numéro *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause 27 du Cahier des Clauses générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

Modèle d'engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Éthique en matière de Marchés publics

A : *[nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour *[insérer ici l'objet de la consultation ou du marché]*, nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics approuvée par décret n° 2005-576 du 22 juin 2005 et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ententes illégales ;
- renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le _____ 20 ____

Signature _____ en qualité de _____
dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de *[nom du Candidat ou du groupement d'entreprises suivi de "conjointement et solidairement"]*

DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures

Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais

Table des matières

1.	Liste des Fournitures et Calendrier de livraison	53
2.	Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation	57
3.	Cahier des Clauses techniques.....	61
4.	Plans	135
5.	Inspections et Essais	136

Notes pour la préparation de cette Section IV

L'Autorité contractante doit préparer et inclure cette Section IV dans le document d'Appel d'offres. Cette Section comprend au minimum une description des Biens et Services à fournir et le Calendrier de livraison.

L'objectif de cette Section IV est de fournir aux candidats des informations suffisantes pour leur permettre de préparer leurs offres de manière efficace et précise, notamment les Bordereaux des Prix, pour la préparation desquels la Section III fournit des formulaires types. Par ailleurs, cette Section IV, utilisée avec les Bordereaux des Prix (Section III), devrait permettre d'ajuster les prix en cas de variations des quantités au moment de l'attribution du marché conformément à la Clause 39 des Instructions aux candidats (IC).

La date ou la période de livraison des Fournitures doit être spécifiée soigneusement, en prenant en compte : (a) les implications que peuvent avoir les termes utilisés pour définir la livraison, les dits termes étant précisés dans les IC et définis dans les termes du commerce international (Incoterms), et (b) la date prescrite, qui est celle à partir de laquelle commencent les obligations de l'Autorité contractante (par exemple, notification de l'attribution du contrat, signature du contrat, ouverture ou confirmation de la lettre de crédit).

1. Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

Lot n°	Description des Fournitures	Quantité (Nb. d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO		
					Date de livraison	Date de livraison offerte par le Candidat [<i>à indiquer par le Candidat</i>]
01 Equipements de Laboratoire.	Automate de dosage de l'hémoglobine glyqué	01	u	Centre Hospitalier national Universitaire de Fann (CHNUF)	45 jours après réception bon de commande	
	Centrifugeuse	01	u			
	Spectrophotomètre UV –visible	01	u			
	Cytocentrifugeuse cytopspine	01	u			
	Lampe loupe de Wood portable	02	u			
	Chaine Elisa		u			
	Microscope optique muni de caméra	01	u			
	Hotte PSM	01	u			
	Plaque chauffante	01	u			
	Analyseur des gaz du sang	02	u			

02 Equipements d'Imagerie Médicale.	Appareil d'échographie Doppler couleur	01	u	CHNUF		
	E.C.G.	01	u			
	E.E.G.	05	u			
	E.M.G.	01	u			
03 Equipements de Réanimation.	Moniteur de surveillance	06	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	
	Débitmètre avec humidificateur	20	u			
	Régulateur de vide	20	u			
	Aspirateur chirurgical sur roues	03	u			
	Aspirateur de mucosités	06	u			
	Pousse seringue	10	u			
04 Equipements du bloc.	Bistouri électrique	06	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	
	Autoclave double porte	01	u			
	Lavabo aseptique	02	u			
05 Fluides médicaux.	Extension du circuit d'oxygène et vide de la Pneumologie	01	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	
	Raccordement du SAU à la centrale d'oxygène médicale	01	u			

6 Equipements divers.	Tabouret de paillasse	25	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	
	Table d'examen et escabeaux	05	u			
	Brancards	20	u			
	Chariots	03	u			
	Poupinel	01	u			
	Nébuliseur	03	u			
	Tensiomètre mural	10	u			
	Dinamap	10	u			
	Pèse- personnes	05	u			
	Négatoscopes à 4 plages	05	u			
	Négatoscopes à 2 plages	05	u			
7 Equipement d'Odontostomatologie .	Fauteuil dentaire	01	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	

8 Equipements de L'O.R.L.	Sous lot n°1 : Matériel d'Endoscopie pour ORL	Accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide pour ORL : -Nasofibroscope adulte (01) -Nasofibroscope enfant (01) -Nasofibroscope adulte portable (01) -Pince optique (01) -Optique (01) -Ecran plat (01) -Source de lumière (01) -Unité de commande de la caméra (01) -Tête de caméra (01) -Chariot professionnel (01) -Vidéo nasofibroscope (01)	Ens	u	CHNUF	45 jours après réception bon de commande	
		Matériel de fraisage et accessoires pour l'ORL	01	u			
		Lampe frontale pour l'ORL	10	u			
	Sous lot	Audiomètre	01	u			

	n°2 : équipements impédancem ètrie clinique et audiométrie	Tympanométrie	01	u			
		Appareil de PEO	01	u			
	Sous lot n°3 : Instrumenta tion	Boite d'amygdalutomie	02	u			

2. Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation

Lot n°	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
--------	------------------------	----------	-------------------	--	--

01	<p>Equipements de Laboratoire.</p> <p>Transport, pose, montage et test de démarrage</p> <p>Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et de cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site pour tous les équipements du lot : 15 jours après installation des équipements</p>	02		Centre Hospitalier National Universitaire de Fann (CHNUF)	
02	<p>Equipements d’Imagerie Médicale</p> <p>Transport, pose, montage et test de démarrage</p> <p>Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et de cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site pour tous les équipements du lot : 15 jours après installation des équipements</p>	02		CHNUF	
03	<p>Equipement de réanimation</p> <p>Transport, pose, montage et test de démarrage</p> <p>Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et de cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site pour tous les équipements du lot : 15 jours après installation des équipements</p>	02		CHNUF	

04	<p>Lot 4 : Equipements du bloc Transport, pose, montage et test de démarrage</p> <p>Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs sur site et cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site.</p> <p>La formation d'un technicien biomédical de l'hôpital chez le fabricant pour les bistouris électriques et l'autoclave double porte : 15 jours après installation des équipements</p> <p>La désinstallation de l'autoclave qui doit être remplacé ainsi que tous les aménagements nécessaires sont inclus dans l'offre</p>	02		CHNUF	
07	<p>Lot 7 : Equipement d'Odontostomatologie Transport, pose, montage et test de démarrage</p> <p>Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et de cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site : 15 jours après installation des équipements</p> <p>La désinstallation du fauteuil dentaire qui doit être remplacé ainsi que tous les aménagements nécessaires sont inclus dans l'offre</p>	02		CHNUF	

08	Lot 8: Equipements de L'O.R.L. Transport, pose, montage et test de démarrage Le Candidat doit prendre en charge, obligatoirement, la formation des utilisateurs et de cinq techniciens de maintenance sur les équipements fournis sur site : 15 jours après installation des équipements	02		CHNUF	
----	--	----	--	-------	--

3. Cahier des Clauses techniques

L'objet des Cahier des Clauses techniques (CCTG, le cas échéant, et CCTP) est de définir les caractéristiques techniques des Fournitures et Services connexes demandés par l'Autorité contractante. L'Autorité contractante prépare les clauses techniques détaillées en tenant compte de ce que :

- *les clauses techniques constituent la référence sur laquelle l'Autorité contractante vérifie la conformité des offres puis évalue les offres. Par conséquent, des clauses techniques bien définies facilitent la préparation d'offres conformes par les candidats, ainsi que l'examen préliminaire; l'évaluation, et la comparaison des offres par l'Autorité contractante.*
- *Les clauses techniques exigent que toutes les fournitures, ainsi que les matériaux qui les constituent, soient neufs, non usagés, du modèle le plus récent ou courant, et qu'ils incorporent toutes les améliorations en matière de conception et matériaux, à moins que le contrat ne le stipule différemment.*
- *La standardisation des clauses techniques peut présenter des avantages, et dépend de la complexité des Fournitures et du caractère répétitif de la passation des marchés considérés.*
- *Les normes en matière d'équipements, de matériaux, et de main d'œuvre spécifiés dans les documents d'appel d'offres ne doivent pas présenter un caractère limitatif. Les normes internationales doivent être utilisées dans toute la mesure du possible. Les références à des noms de marque, numéros de catalogues, ou autres détails qui limitent matériaux ou articles à un Fabricant particulier doivent être évitées dans toute la mesure du possible. Lorsque inévitable, une telle description d'un article doit toujours être assortie de la mention « ou équivalent en substance ».*
- *Les clauses techniques doivent décrire en détail les exigences concernant, entre autres, les aspects suivants :*
 - a) *Normes exigées en matière de matériaux et de fabrication pour la production et la fabrication des Fournitures.*
 - b) *Détails concernant les tests (nature et nombre);*
 - c) *Prestations/services connexes complémentaires, nécessaires pour assurer une livraison/réalisation en bonne et due forme;*
 - d) *Activités détaillées à la charge du Candidat, participation éventuelle de l'Autorité contractante à ces activités;*
 - e) *Liste des garanties de fonctionnement (détails) couvertes par la Garantie et détails concernant les pénalités applicables en cas de non respect de ces garanties de fonctionnement.*
- *Les clauses techniques précisent les principales caractéristiques techniques et de fonctionnement requises, ainsi que d'autres exigences, telles que les valeurs maximum ou minimum garanties, selon le cas. Si nécessaire, l'Autorité contractante inclut un formulaire ad hoc (pièce jointe à la lettre de soumission) dans lequel le Candidat fournit des informations détaillées sur les valeurs acceptables ou garanties des caractéristiques de fonctionnement.*

Quand l'Autorité contractante exige du Candidat qu'il fournisse dans son offre une partie ou toutes les clauses techniques, documents techniques, ou autres informations techniques, l'Autorité contractante spécifie en détail la nature et la quantité des informations demandées, ainsi que leur présentation dans l'offre.

[Si un résumé des clauses techniques doit être fourni, l'Autorité contractante insère l'information dans le Tableau ci-dessous. Le Candidat prépare un tableau analogue montrant que les conditions sont remplies]

Résumé des Spécifications Techniques

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes.

Lot 1 : Equipements de Laboratoire.

❖ Automate de dosage de l'hémoglobine glyqué (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un automate dosage de l'hémoglobine glyquée pour le Laboratoire de Biochimie. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Il s'agit de :

- Système HPLC pour dosage de l'HbA1C
- Possibilité de traiter par série d'au moins 10 échantillons.
- Séparation des hémoglobines A et des variant (S, C etc.) et quantification de l'hémoglobine Hb A2, HbF.
- Détection des variantes communes d'hémoglobines
- Connexion au système informatique du Laboratoire.
- Certifications NGSP et IFCC National Glycohemoglobin Standardisation Program/Diabète Control and Complications Trials
- L'appareil sera livré avec tous ses accessoires
- La livraison de tous les réactifs pour 3 mois
- Une housse de protection pour l'appareil

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins d'un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

❖ Centrifugeuse (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une centrifugeuse pour le Laboratoire de Biochimie. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Centrifugeuse sur pieds de grande capacité adaptée au traitement d'un nombre important d'échantillons et de grands récipients porte-échantillon.

Outre les systèmes de prélèvements sanguins habituels, elle doit aussi permettre de centrifuger des tubes coniques avec bouchon.

A chaque cycle, elle doit permettre de centrifuger au moins :

- 50 tubes de prélèvement sanguin ou
- 20 tubes coniques de 50 ml avec bouchon fileté

Elle doit disposer au moins :

- D'un système anti-balourd automatique ainsi que plusieurs systèmes de sécurité (fermeture de porte).
- Un système de minuterie électronique permettant de programmer des temps de centrifugation jusqu'à au moins 60 minutes ainsi que des centrifugations continues et des cycles continus courte durée
- Sa vitesse maximale doit être au moins égale à 10 000 tr/min avec une
- Elle doit être réfrigérée

SECURITE

- Système de verrouillage du couvercle
- Déverrouillage d'urgence
- Sécurité anti chute du couvercle
- Reconnaissance automatique du rotor
- Arrêt en cas de déséquilibre
- Protection contre la surchauffe du moteur
- Protection contre la surchauffe de la cuve

CONFORT D'UTILISATION

- Verrouillage motorisé du couvercle
- Panneau de commande et d'information ergonomique
- Rotor facile à changer
- 98 plages programmables
- Sécurité contre l'utilisation non autorisé/ la modification des programmes enregistrés
- Rampes de freinage spécial pour la centrifugation de poche de sang

REFOIDISSEMENT

- Réglage en continu de -20°C à +40°C
- Maintient de la température

Centrifugeuse complète livrée avec au moins :

- 1 rotor horizontal
- 4 portoirs pour tubes à hémolyse de 5 ml, capacité au moins de 50 tubes
- 4 portoirs pour tubes vacutainers de 5 à 10 ml, capacité totale de 20 tubes
- 5 bagues à charbons de rechange
- Une house de protection

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 3000VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas mécaniques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

❖ Spectrophotomètre UV –visible (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un spectrophotomètre UV-visible pour le Laboratoire de Biochimie. Il s'agit d'un appareil neuf ouvert non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Les spécifications suivantes sont demandées :

- ✓ Spectre : 190-1100 nm de diffraction
- ✓ 6 standards en qualification
- ✓ 200 méthodes mémorisable
- ✓ **L'appareil doit être ouvert à tous les réactifs**
- ✓ Clavier tactile et menu intuitif simple
- ✓ Ecran multi-paramètres avec visualisation de la longueur d'onde
- ✓ Lampe xénon ou tungstène
- ✓ Large gamme d'accessoires.
- ✓ Livré avec un logiciel de pilotage et d'acquisition sur CD
- ✓ Mise en veille automatique
- ✓ Filtre de calibration intégré
- ✓ Imprimante intégré ou externe

Caractéristiques techniques

- ✓ Résolution 1nm
- ✓ Précision ± 2 nm
- ✓ Bande passante 8 nm
- ✓ Absorbance -0,300 à 1,999 A
- ✓ Transmittance 0 à 199,9 % T
- ✓ Concentration -300 à 1999 Conc
- ✓ Résolution variable 1-0,1-0,01 ou 0,001
- ✓ Quantitatif -300 à 1999 Conc
- ✓ Calibrage : Blanc avec jusqu'à 6 standards
- ✓ Affichage en cinétique : graphique et valeur de concentrations calculées
- ✓ Calibrage : avec un standard ou un facteur
- ✓ Balayage spectral : Total entre 190 et 1100 nm
- ✓ Intervalle de mesure : 1,2 ou 5
- ✓ Date et heure
- ✓ Identification utilisateur, superviseur, verrouillage de l'afficheur
- ✓ Sortie : analogique et RS 232 C

Livré avec

- ✓ Les réactifs pour le démarrage
- ✓ Une housse de protection
- ✓ 100 cuves
- ✓ 02 portes cuves
- ✓ Câble d'alimentation
- ✓ Un onduleur de 2 KVA
- ✓ Câble RS
- ✓ 05 ampoules de rechange
- ✓ 05 rouleaux de papier imprimante

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 2000VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

❖ Cytocentrifugeuse cyospine (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un cytocentrifugeuse pour le Laboratoire de Parasitologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

- ❖ Rotor 12 positions autoclavable étanche
- ❖ Panneau de commande facile à nettoyer
- ❖ Programmation facile et rapide

- ❖ Profil ultraplat du rotor pour un encombrement minimum et une visibilité des lames chargées
- ❖ Mise en place des chambres rapide et sécurisée
- ❖ Technologie innovante des chambres pour un résultat incomparable
- ❖ Des chambres échantillons avec cartes filtres
- ❖ Des lames de microscopes en verres
- ❖ Volume chambres: 0,3mL- 0,5mL – 6mL
- ❖ Capacité Rotor: 12 chambres
- ❖ Vitesse: 100 à 2000 rpm (programmable)
- ❖ Ecran: LCD alphanumérique (4 lignes de 16 caractères)
- ❖ Sécurité: ouverture du capot bloquée pendant le cycle - fonction arrêt d'urgence
- ❖ Temps de fonctionnement: 1 à 99min (programmable)
- ❖ Housse de protection
- ❖ Les alarmes de sécurité
 - Alarme sonore qui prévient l'opérateur si la cytospin n'est plus équilibrée
 - S'il affiche des tolérances de vitesses
 - Ou si le couvercle n'est pas bien fermé

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

❖ **Lampe loupe de Wood portable (02)**

La consultation a pour objet la fourniture et la mise en service d'une lampe loupe de WOOD portative pour le Laboratoire de la Parasitologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Caractéristiques techniques :

- Lampe loupe avec 2 tubes fluorescents blancs et 2 tubes UV (lumière de Wood), éclairage clair et température de couleur constante
- Faible poids, dimensions compactes, très maniable, matériaux anti choque
- lumière froide. CE.
- Conditionnement 4*4w
- Contenance : Blanc
- Lampe de wood pour le diagnostic
- Lampe loupe, lumière UV, filtre UV
- Lentille de 10 x 6cm en verre, de 3 dioptries
- Longueur d'onde : 360mm
- Taille 170 x 220
- Isolation : II
- Degré IP : 20
- Tension : 230V
- Puissance : 9W
- Culot : G23
- Coloris : Blanc / Poignée noire
- 1 support mural intégré
- Fourni avec 1 couvre-lentille

❖ Chaîne Elisa (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une CHAÎNE ELISA composée d'un lecteur raccordé à un PC, d'un laveur automatique de plaques et d'un agitateur incubateur pour le Laboratoire de Parasitologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'appareils neufs non reconditionnés ni utilisés en démonstration ni en fin de série.

1 LECTEUR DE MICROPLAQUES

ANALYSEUR AUTOMATIQUE ELISA pour les Laboratoires de la Parasitologie

- Photomètre multifonctions : lecture en mono, en bi chromatisme et à triple longueur d'onde
- Possibilité de méthodologies en COLORIMÉTRIE, POINT FINAL, CINÉTIQUE, AGGLUTINATION
- Gestion par microprocesseur, avec logiciel intégré
- Imprimante graphique interne à papier thermique
- Gamme spectrale 400/700 nm avec 8 filtres interférentiels
- Bande passante 6 nm
- Source lumineuse de type LED
- Transmission de la lumière à travers fibres optiques,
- Lecture sur 8 photo-détecteurs
- Affichage sur écran LCD 64x256
- Temps de mesure :
 - A 1 longueur d'onde < 3,0 sec.
 - En bichromatisme < 10 sec.
 - A triple longueur d'onde < 15 sec
- Possibilité de lecture de 96 puits de micro plaque
- Sortie RS 232 C pour branchement à un ordinateur extérieur
- Alimentation 220 V / consommation 200 Va

Livré avec :

- 15 rouleaux de papier pour imprimante
- 4 lots de consommables et de réactifs ELISA pour la mise en service et le démarrage
- Logiciel de calcul pour ordinateur de gestion
- Kit de maintenance
- Ordinateur de gestion,
- INTEL CORE i5-3570 ou équivalent
- Mémoire de 4 Go DDR3 1600MHZ (1x4Go) ou équivalent
- Disque dur : 500 Go
- Carte réseau de 100 Mbit
- Souris, clavier
- Ecran plat LCD 22 pouces
- Chariot de support pour unité centrale, moniteur et imprimante

- Une imprimante laser de 20 ppm
- Housse de protection pour l'appareil et ces accessoires

2 LAVEUR AUTOMATIQUE

- Haute précision de remplissage avec seringue de précision, aspiration continue à partir du fond des puits à travers une pompe à membrane qui assure un débit de 16 l/min et un vide constant de 140 mm Hg
- Laveur automatique de plaques 96 puits
- A fond plat en U Manifold 16 voies à 2 sondes
- 3 flacons de 2 l
- Une précision de $\pm 5\%$ CV
- Aspiration et lavage grâce au système hydraulique à pression constante et au degré de vide produit dans le bidon de décharge
- Mémorisation jusqu'à 100 programmes de lavage, avec programmation de tous les paramètres (niveaux de remplissage et haute ou basse aspiration, quantité, temps d'attente, nombre de lignes à laver, nombre répétition des cycles, etc....)
- Rinçage automatique en veille
- Manifold réalisé en acier inox avec dispositif anti-occlusion
- Bouteilles de réservoir et de décharge capacité 1.700 ml, avec dispositif de sécurité trop-plein
- Sécurité opérateur : aucune connexion électrique au manifold manipulé
- Lavage contemporaine de toute la ligne, avec remplissage et aspiration automatique pour éviter tous risques de turbulences, contaminations entre les différents puits ou tubes
- Manifold avec commandes hydrauliques, manipulable par main gauche ou droite
- Fonctionnement de l'ensemble très silencieux
- Housse de protection
- Jeu de flacons
- Manifold de 16 canaux
- Tous les accessoires pour l'installation et la mise en service
- Kit de maintenance (*avec jeu de tuyaux de rechange*)

3 AGITATEUR/INCUBATEUR DE MICROPLAQUES

- Agitateur/incubateur pour plaques de microtitration

Caractéristiques techniques :

- Agitateur/incubateur, capacité 4 microplaques
- Amplitude de l'oscillation 3 mm, réglage électronique de la vitesse d'agitation
- Thermostat à contrôle électronique
- Température réglable de 25 à 50 °C, par marches de 0,1 °C
- Affichage digital de la température
- Vitesse réglable en continu jusqu'à 1200 tr/min
- Fixation rapide des microplaques par tendeurs
- Réglage du temps d'agitation de 0 à 60 minutes et position continue

- Dimensions du plan de travail 270 x 205 mm
- Alimentation 220 V, 50Hz

Livré avec :

- cupule en plexiglas et tous les accessoires pour l'installation et la mise en service
- housse de protection

La chaine sera livrée avec :

- Un (01) onduleur de 3000 VA
- Tous les réactifs pour le démarrage

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

❖ Microscope optique muni de caméra (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un microscope optique muni de sa camera pour le Laboratoire d'Anatomie/Pathologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Le microscope :

- Affichage tête : 45 ° binoculaire ou triloculaire
- Oculaires :
 - 10x/20 pointeur oculaire w / eyeguard
 - 10x/20 oculaire Mise au point w / eyeguard
- Objectifs
 - HI plan 4x/0.10NA, 18,0 mm WD
 - HI plan 10x/0.25 NA, 12,0 mm WD
 - HI plan 40x/0.65 NA, 0,36 mm WD
 - HI plan 100x/1.25 NA, 0,10 mm WD, huile
- Condenseur : Condenseur Abbe 0.9Dry/1.25 huile
- Éclairage : Éclairage LED - 6000 K température, 25 000 h la vie à pleine intensité
- Tension : 220v 50Hz

La caméra

Le microscope sera équipé d'une caméra microscope numérique haute définition qui se glisse facilement entre le tube d'observation et de tout organisme manuel DM microscope. Elle offre une image rapide en direct de haute résolution sur un écran d'ordinateur avec les spécifications suivantes :

- Temps d'exposition : 2 ms - 2 sec
- Image en direct : 45 fps (1280 × 720 Px) - 20 fps (1920 × 1080 Px), selon le niveau de luminosité
- Acquisition d'image plein cadre : 2048 × 1536 pixels, 3,1 mégapixels
- Clip vidéo : 720 × 480 pixels (MP4)
- La taille du pixel : 3,2 pm x 3,2 pm
- Type de capteur : Aptina 1/2 "CMOS ou equivalent
- Gain : 1 × à 20 ×
- La profondeur de couleur : 24 bits
- Format de données : JPEG / TIFF / BMP / MP4
- Systèmes d'exploitation : Windows XP, Windows Vista, Windows 7, Macintosh OS X

Le PC :

- INTEL CORE i5-3570 ou équivalent
- Mémoire de 4 Go DDR3 1600MHZ (1x4Go) ou équivalent
- Disque dur : 500 Go
- Carte réseau de 100 Mbit
- Souris, clavier
- Ecran plat LCD 22 pouces avec support VESA pour fixation sur chariot
 - connexion HDMI, connexion DVI possible avec un câble adaptateur HDMI / DVI.
- Support écran coulissant pour chariot
- Une imprimante couleur
- Un chariot pour le support du PC

L'appareil sera livré avec :

- Une housse de protection
- Un onduleur de 2000 VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

❖ Hotte PSM (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une hotte micro bactériologique pour le Laboratoire d'Anatomie/Pathologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Caractéristiques techniques :

- Une hotte pour la Sécurité Microbiologique Classe II.
- Une conception qui assure une protection optimale de la manipulation, du manipulateur, ainsi que l'environnement.
- Les performances de ce Poste de Sécurité Microbiologique validées selon la norme: le label français LNE N°: NF 095 01/02/01-1
- Le principe de fonctionnement est basé sur un flux d'air laminaire vertical à recyclage partiel et sur une filtration au travers de deux filtres.
- Système complet et permanent de contrôle des conditions de travail.
- Alarmes de sécurité visuelles et sonores.
- Compensation automatique du colmatage des filtres
- Maintenance à partir du panneau frontal
- Espace de travail en acier inoxydable qualité AISI 304 avec angles arrondis
- Plan de travail en acier inoxydable qualité AISI 316 L.
- Extérieur acier inoxydable
- Deux motos ventilateurs centrifuges, protection IP 44.
- Deux filtres absolus, efficacité supérieure à 99,999% au test D.O.P.
- Compensation automatique du colmatage des filtres.
- Régulation électrique de la vitesse de l'air dans l'espace de travail et dans la veine de garde avec affichage par échelles électroluminescentes.
- Prise D.O.P., prise électrique IP-44, robinet de vide, robinet de gaz avec électrovanne de sécurité.
- Dimensions utiles : 885*660*580
- Lampes UV pour Hotte
- Tension : 220v 50Hz

L'appareil sera livré avec :

- Un onduleur de 3 KVa
- 02 lampes UV
- 02 filtres de rechanges

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

❖ **Plaque chauffante (01)**

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une plaque chauffante pour le laboratoire d'Anatomie/Pathologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Caractéristiques techniques :

- Réglage de la température jusqu'à 90 degré.
- Régulation électronique de la température.
- Affichage digital de la température effective.
- Surface de travail en aluminium anodisé de couleur noire
- Hauteur 70 dimension : 400*300mm
- Tension 220v 50Hz
- Notice d'utilisation en français
- La documentation technique complète en français

❖ Analyseur des gaz du sang (02)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un appareil des gaz du sang pour le Service de la Pneumologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Il s'agit d'un analyseur des gaz du sang avec les spécifications suivantes :

Cet analyseur est un outil puissant destiné à nous aider à réaliser des mesures de base rapides, précises et efficaces du pH, de la PCO₂, de la PO₂, du Na⁺, du K⁺, du Ca⁺⁺, du Cl⁻, du Glu, de l'azote uréique(BUN)/urée, du Lac, de la tHb et de la SO₂, selon la configuration d'une cassette, dans les meilleures conditions possibles du laboratoire

➤ Valeurs mesurées :

Valeur	gamme	Résolution Ecran (Basse/Haute)	Unités
pH :	6,6 - 7,8	0,01/0,001	pH
PCO ₂ :	10 – 200	1/0,1	mmHg
PO ₂	10 – 700	1/0,1	mmHg
Na ⁺	100 – 180	100 – 180	mmol/L
K ⁺	0,8 – 10	0,1/0,01	mmol/L
Ca ⁺⁺	0,2 - 3,0	0,01	mmol/L
Cl ⁻	50 – 160	1/0,1	mmol/L
Glu	30 – 400	0,1	mg/dL
Glu	1,7 - 22	0,01	mmol/L
BUN	2,8 – 112	0,1	mg/dL
Urée	1 – 40	0,01	mmol/L
Lac	0,3 - 17,5	0,01	mmol/L
tHb	5 – 25	0,1	g/dL
SO ₂	60 - 100	1/0,1	%

(70 - 400 mg/dL pour les spécimens avec des niveaux de PO₂ entre 401-700 mmHg)

- Pression barométrique : 300 à 800 mmHg
- Conditions d'utilisation
 - Volume spécimen minimum : 125 µl (60µl pour la cassette B60)
 - Type spécimen sang total hépariné, plasma, sérum

- Conteneur spécimen seringue, tube capillaire
- Entrée spécimen aspiration automatique
- Durée de mesure inférieure à 2 minutes
- Température ambiante : 10 à 32°C (50 à 90°F)
- Humidité relative : 5% à 95% (non-condensante)
- Méthodologies de mesure Fluorescence : (pH, PCO₂, PO₂, Na⁺, K⁺, Ca⁺⁺, Cl⁻, Glu, Lac) et absorbance/réfléctance (tHb, SO₂)
- Valeurs entrées
 - Id. opérateur 11 caractères alphanumériques
 - Id. patient 15 caractères alphanumériques
 - N° d'accès 12 caractères alphanumériques
 - Température patient 14 à 44 °C (58 à 111°F)
 - Sexe H ou F ou inconnu
 - Date de naissance MMM-JJ-AAAA
 - Type d'Hb adulte ou fœtale
 - Site de prélèvement RG/RD/HG/HD/FG/FD/Cordon/Scalp et c.
 - By pass Pompe marche/pompe arrêt
 - Type spécimen artériel/veineux/veine mêlé/cap/cordon/BCP
 - Hémoglobine totale (ctHb) 1 à 26 g/dL, 10 à 260 mg/dL, 0,6 à 16,1 mmol/L
CCMH 29,0 à 37,0 %
 - Mode O₂ air embiant /masque/piece en T/sonde nasale/ventilateur /ballon /autres
- Valeurs calculées
 - Bicarbonate, HCO₃⁻ 1 à 200 mmol/l
 - Excès de Bases, EB -40 à +40 mmol/l
 - Excès de Bases des l.e.c., EBlec -40 à +40 mmol/l
 - Excès de Bases actuel, EBact -40 à +40 mmol/l
 - Bases Tampons, BT 0 à 100 mmol/l
 - CO₂ total, tCO₂ 1 à 100 mmol/l
 - Bicarbonate Standard, stHCO₃⁻ 1 à 200 mmol/l
 - pH standard, stpH 6,5 à 8,0 u. pH
 - Concentration en ions H⁺, cH⁺ 10 à 1000 nmol/l
 - Saturation en oxygène, SatO₂ 0 à 100 %
 - Contenu en O₂, ctO₂ 0 à 56 ml/dl (vol. %)
 - Hématocrite Hct 15-75 %
 - (A-a)DO₂ 0 à 800 mmHg
 - P50 15 à 35 mmHg
 - Trou anionique (selon cassette) 3 à 30 mmol/l
 - nCa⁺⁺ : Ca⁺⁺ corrigé selon un pH de 7,4 0,10 à 3,00 mmol/l
- Gestion des résultats
 - Imprimante: thermique, incorporée.
 - Communication: 1 x RS232C, 1 x fente CF, 1 x port Ethernet
 - Format : ASCII ou ASTM (bidirectionnelle).
 - Mémoire : La conservation des données dans l'analyseur est dynamique. La capacité typique de mémoire est de plus de 150 dossiers de patients.

- Données de Contrôle de Qualité et de SRC conservées pendant 1 mois à 3 niveaux.
- Connexion RS232C
- Classifications
 - Approuvé par : UL3101-1, CAN/CSA C22.2 NO.1010.1, CE, FCC Classe A
 - Mode de fonctionnement : Continu
 - Classification laser : Classe 1 (selon IEC 60825-1)
 - Risques d'explosion : Cet appareil n'est pas certifié pour une utilisation en
- atmosphère explosive.

L'appareil sera livré avec tous ses accessoires pour le démarrage :

- Tous les réactifs de démarrage pour trois mois de fonctionnement
- Une batterie interne
- Une housse de protection

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1.500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

Lot 2 : Equipements d'Imagerie Médicale.



Appareil d'échographie Doppler couleur (01)

1. OBJET :

Ce document définit les exigences pour un appareil d'échographie doppler couleur pour réaliser des examens d'échographies générales, vasculaire, doppler et d'élastographie, destiné au Service de Radiologie Générale de l'hôpital Fann de Dakar

Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

2. APPLICATIONS

L'appareil doit permettre de réaliser des échographies dans les domaines d'application :

- Abdominale
- Obstétrique
- Gynécologique
- Parties molles et périphériques
- Vasculaire périphérique et transcranien
- Pédiatrique
- Sein
- Ostéo articulaire
- Urologique
- Transcranien

3. MODES DIAGNOSTIQUE

- Mode B(2D)
- Mode M (M)
- Mode M Doppler Couleur
- Mode Doppler Couleur
- Mode Doppler Energie (PD)
- Mode Doppler Directionnel (DPDI)
- Mode Doppler Pulse (PW)
- Elastographie
- Imagerie Doppler tissulaire (Tissue Doppler Imaging-Mode (TDI)
- 3D
- Mode volume
- Mode Duplex, Triplex
- Visualisation d'images Cineloop, mode M et Doppler
- Imagerie panoramique

- Zooms d'écriture et de lecture haute définition avec fonctions panoramiques
- Logiciel d'optimisation de l'affichage avec préréglages spécifiques tissulaires pour applications d'imagerie obstétricale, vasculaire, cardiaque pédiatrique et Doppler
- Logiciel pour examen écho avec injection de contraste
- Progiciel d'analyse unique, comprenant un rapport et un protocole d'imagerie cardiaque obstétricale.

4. MESURES ET ANALYSES

• Mesures

- Mesures générales (abdomen, petites parties)
- Mesures obstétricales
- Mesures gynécologiques
- Mesures cardiaques
- Mesures vasculaires : calculs doppler, vitesse, temps de montée systolique, débit, % sténose
- Mesures urologiques
- Mesures orthopédiques
- Sélections de marques corporelles spécifiques aux applications et annotations spécifiques

• Analyses

- Comparaison simultanée de 2 images
- Ajustement automatique de fréquence et du point focal ;
- Dispositifs de pointage à boule pour la réalisation de mesures efficaces
- Fourniture automatique de tables et mesures obstétricales programmables grâce au menu
- Courbes de croissance fœtale intégrées
- Courbes de croissance fœtale programmables
- Mesures instantanée de plus de dix mesures et calculs obstétriques
- Cineloop : 256 frames de mémoire
- Archivage des images : Enregistrement jusqu'à 1000 images

5. CONFIGURATION EXTERIEURE

- Unité principale
- Moniteur non entrecroisé haute résolution LCD de 19 pouces sur bras mobile
- Clavier alpha numérique rabattable (souhaité)
- Hauteur ajustable, Rotation ajustable
- Boucle à camera de cadre 256

- 4 roues motrices avec système de freinage
- Système de traitement des informations du patient intégré
- Quatre ports USB et un port RS 232 pour connexion des périphériques dont clé USB et disque dur externe
- CD R/W
- DICOM Mémorisation SCU
- Gravure DVD/CD pour le stockage des images DICOM ou l'exportation en format JPEG et avis comptable avec ordinateur
- Disque dur intégré de 500 à 1000 GB
- Pilote imprimante LASER JET intégré
- 4 ports actifs de sondes pour une connexion simultanée des sondes
- Système de guidage biopsique
- Pédale à pied résistant à l'eau

6. TRANSDUCTEURS :

- Sonde large bande à réseau linéaire avec plage de fréquences opérationnelles étendues de 17 à 7 MHz pour des applications vasculaires périphériques et cérébrales.
- Sonde large bande convexe avec plage de fréquences opérationnelles étendue de 5 à 2 MHz pour l'imagerie vasculaire, rénale, échographie fœtale, et abdominale.
- Sonde large bande sectorielle avec de fréquences opérationnelles étendue d'environ 6 à 1 MHz pour des applications cardiologiques, pédiatriques et adulte et transcrâniennes.
- Sonde endocavitaire avec plage de fréquences opérationnelles étendue de 5 à 9 MHz
- Sonde crayon

7. AUTRES ACCESSOIRES

L'offre devra comprendre :

- 1 Imprimante thermique
- 1 Imprimante couleur
- 1 Housse de protection

8. DOCUMENTS ASSOCIE

Documentation complète préférentiellement en langue française, décrivant les contraintes d'implantation et les opérations de préparation de la mise en service du système, fournie dans un délai permettant d'aménager le local

9. GARANTIE ET MAINTENANCE

L'offre devra comprendre

- **1 Garantie 3 ans y compris la maintenance préventive et corrective sur la même période**
- 1 Mise à jour systématique des logiciels pendant toute la durée de vie de la machine
- 1 Proposition de contrat annuel de maintenance tous risques, applicable après la période de garantie
- La documentation de maintenance en français doit comprendre les schémas électriques et électroniques, informatiques, les éclatés des parties mécaniques avec repérage des constituants, les consignes de maintenance corrective, les modes opératoires relatifs aux consignes de maintenance, la liste des codes d'erreurs, la nomenclature complète des pièces, la liste des pièces de recharge disponibles chez le fournisseur valorisées au jour de la proposition.

10. FORMATION

Elle comprend la formation par un ingénieur sur site de :

- Les médecins radiologues
- La formation de 5 techniciens de la maintenance
- La formation des informaticiens

11. MISE EN SERVICE

Le soumissionnaire devra préciser le délai de livraison et s'engager à installer l'intégralité du système et à exécuter la première mise en service.

12. ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 3000VA



E.C.G. (05)

Un appareil E.C.G qui se démarque par sa convivialité et sa facilité d'utilisation. Chaque ECG à 12 pistes sera équipé d'une imprimante thermique et d'un clavier alphanumérique très pratique. Les appareils seront équipés d'écrans LCD et de claviers qui permettent de lire et d'entrer les données des patients facilement.

Caractéristiques :

- Un appareil d'électrocardiogramme
- ECG de repos
- Écran LCD et clavier alphanumérique
- Transfert des données à l'aide d'une carte SD
- Imprimante thermique intégrée
- Formats des rapports paramétrables
- Affichage de la qualité du signal
- Électrodes réutilisables

Chaque'un des 05appareils sera livré avec :

- 04 câbles et électrodes d'E .C.G
- 05 papiers d'impression
- Un chariot sur roue
- Une documentation complète sur l'utilisation de l'appareil
- La documentation technique complète
- Un (01) onduleur de 2000 VA
- Deux (02) batteries de rechange

Alimentation électrique :

- Une tension électrique de 220 volts /50 Hz
- Une batterie interne d'une autonomie d'une heure de temps

Prévoir la formation des utilisateurs et des techniciens de la maintenance.



E.E.G. (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un électro-encéphalogramme complet avec ses accessoires pour le service de la Neurologie de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Description du produit :

- appareil EEG numérique 41 entrées fonctionnelles complètes
- EEG, PE, sommeil, analyse automatique du sommeil
- cartographie amplitude et fréquence,
- détection de pointes, décours temporel de pointes
- polygraphie
- analyse spectrale
- comparaison automatique trace précédent/trace en cours
- vidéo- EEG
- holter
- éditeur de rapport Word
- base de données permettant statistiques tranches d'âge, pathologies et c...
- têtère compatible casques type bonnet, lanières et aiguilles subdermiques
- capacité de stockage aussi étendue que possible et édition sur tous supports électroniques actuels
- télé dépannage et télé entretien
- communications entre machines et télé enseignement
- tous accessoires et logiciels
- **consommables pour 1 an**
- capacités d'adaptations aux nouvelles évolutions techniques y compris logiciels
- bras et pied pour ampli et SLI
- table et supports ergonométriques sur roues
- connectique USB
- tous supports informatiques :
 - Ecran plat 21'
 - Windows Seven
 - Disque dur 320 Gb minimum
 - Processeur Intel pentium dual core (2.5 GHz ,800 Mhz) MINIMUM
 - 4 GB ram
 - Graveur dvd cd
 - 6 ports USB
 - Sortie son
 - Carte réseau intégré 10/100
 - Imprimante laser
 - Transfo d'isolation patient
 - 01 Disque dure externe de 1 To

L'appareil sera livré avec :

- Un onduleur de 2kva
- Tous les câbles et les électrodes pour son bon fonctionnement
- Tous les casques (adulte et enfants)
- Une housse de protection
- Kit chariot mobile et chariot
- 02 Gels pour préparation de la peau afin de coller des électrodes cupules. Tube de 250g.
- 02 pates pour EMG-PE-EEG pot de 250g
- Pot de pâte EEG : pate de contact abrasive. Pate semi-liquide

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Un (01) onduleur de 2000VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Une attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire livré par le fabricant**

MARQUAGES

- Tous les marquages réglementaires devront figurer sur le matériel (certification, plaque signalétique rappelant les caractéristiques, mise à la masse etc.).

GARANTIE

- **Une garantie de fourniture des pièces détachées sur une période de dix ans après l'arrêt de la fabrication du modèle ;**
- **Une garantie de l'équipement pour une période d'un (01) an.**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation et de maintenance sera fournie impérativement en langue française en deux exemplaires

Le manuel technique comprendra :

- les schémas synoptiques d'assemblage, électriques et électroniques,
- la liste des codes d'erreur,
- la liste des remèdes du niveau de la maintenance de premier niveau
- un protocole de maintenance préventive,
- les modes opératoires relatifs aux consignes de maintenance,
- la nomenclature des pièces,

- la dernière version des spécifications techniques des équipements.
- Une exemplaire de la documentation technique sous forme numérisée.



E.M.G. (01)

Le présent document définit les exigences fonctionnelles et techniques minimales auxquelles doit satisfaire le système électronique d'appareil d'électromyogramme médical, dont l'hôpital de Fann prévoit l'acquisition en 2014 pour les besoins du Service de Neurologie.

Il s'agit d'un appareil d'électromyogramme médical neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série. Le système est conçu pour faire des acquisitions d'EMG et de PE .Il accepte tous les examens de routine et les examens plus sophistiqués tels que tremblements RIII etc. Il accepte autant de protocoles différents que de médecins utilisateurs. **Le logiciel est libre de droit il peut être installé sur différents ordinateurs.**

Caractéristiques techniques :

- appareil EMG PE numérique monobloc 5 voies 5 stimulateurs complet
- EMG de détection, MUAP, TURNS, analyse spectrale
- VCM, VCS, tous reflexes, RCS, ondes f, PES, PEA, PEV, PE cognitifs, PE cognitifs auditifs, visuels, multimodaux, MMN, VCN
- ERG, EOG
- calcul de cohérence
- comparaison automatique droite/gauche et entre enregistrement précédent et enregistrement en cours
- éditeur de rapport word
- base de données, permettant statistiques par tranches d'âge, pathologies et c...
- capacité de stockage aussi étendue que possible et possibilité d'édition sur tous supports électroniques actuels.
- tous accessoires et logiciels
- télé enregistrement, télé dépannage
- communications entre machines et télé enseignement
- consommables pour 1 an
- bras articulé pour ampli, pied pour flash et stimulateur gansfield pour l'ERG
- pédales
- table et supports ergonométriques sur roues
- tous supports informatiques

Le système informatique avec un logiciel de Windows seven :

- Une unité centrale avec :
- Ecran plat LCD 22 pouces avec support pour fixation sur chariot

- Support écran coulissant pour chariot
 - Un clavier et une souris
 - Des baffles
 - INTEL CORE i5-3570 ou équivalent
 - Mémoire de 4 Go DDR3 1600MHZ (1x4Go) ou équivalent
 - Disque dur : 500 Go
 - Carte réseau de 100 Mbit
 - 01 Disque dure externe de 1 To
 - Une imprimante laser de 20 ppm
 - Des baffles pour la sortie audio
 - Graveur dvd cd
 - 6 ports USB
 - 1 HUB USB 8 ports auto alimenté
 - Sortie son
 - Transfo d'isolation patient
-
- capacités d'adaptation aux évolutions techniques y compris logiciels.
 - connectiques USB.

L'appareil sera livré avec les accessoires suivants :

- Une housse de protection
- Tous les câbles et les électrodes pour son bon fonctionnement
- Gel pour EMG ou EEG tube de 250g, gel conducteur utilisable pour électrodes EEG et EMG
- Pince de TERRE EMG grande taille livrée avec câble longueur 1,20m et connecteur DIN 42802
- Mètre de mesure en centimètre longueur 150cm

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 2000VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site par un ingénieur d'application
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours par un ingénieur qualifié dans ce domaine

- **Une attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire livré par le fabricant**

MARQUAGES

- Tous les marquages réglementaires devront figurer sur le matériel (certification, plaque signalétique rappelant les caractéristiques, mise à la masse etc.).

GARANTIE

- **Une garantie de fourniture des pièces détachées sur une période de dix ans après l'arrêt de la fabrication du modèle ;**
- **Une garantie de l'équipement pour une période d'un (01) an.**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation et de maintenance sera fournie impérativement en langue française en deux exemplaires

Le manuel technique comprendra :

- les schémas synoptiques d'assemblage, électriques et électroniques,
- la liste des codes d'erreur,
- la liste des remèdes du niveau de la maintenance de premier niveau
- un protocole de maintenance préventive,
- les modes opératoires relatifs aux consignes de maintenance,
- la nomenclature des pièces,
- la dernière version des spécifications techniques des équipements.
- Une exemplaire de la documentation technique sous forme numérisée .

Lot 3 : Equipements de Réanimation.



Moniteur de surveillance (06)

La présente consultation concerne la fourniture de moniteurs multi paramètres avec écran TFT 10.4 " ; ECG 12 pistes avec ses accessoires pour les salles de réanimation de l'hôpital de Fann.

Fonctions :

- Analyse ECG haute performances.
- Affichage nombre ESV niveau ST, 13 types d'analyse d'arythmie.
- Ecran TFT couleur 10.4'.
- Voyant lumineux d'alarme visuelle.
- Technologie de SPO₂, avec détection de niveau très bas des perfusions.
- Tonalité entre les variations de SPO₂
- Stockage de 120 heures de données des tendances.
- Entré CC directe pour transports de véhicule.
- Batterie li-ion longue durée.
- Connexions possible au système de surveillance central.
- Sélection possible de la langue du logiciel (français, anglais, espagnol, italien, allemand).

Spécifications techniques demandées :

- Tracé : 6 formes d'ondes (ECG*2, SPO₂, RR ou EtCO₂ PL*2°.
- Indicateurs : alarmes hiérarchisées (trois niveaux de priorité), alarme lumineuse visuelle, fréquence cardiaque (trois niveaux de priorité), alarme SPO₂, état de la batterie, témoin à DEL d'alimentation externe.
- Batterie : li-ion (2 heures d'utilisation).
- Interface : sortie numérique LAN pour le transfert des données, raccordement pour système d'appel infirmière, sortie synchro défibrillateur.
- Tension de fonctionnement : 100-220V, 50 Hz

SPO₂ :

- Plage de saturation (%) : 0 à 100 %
- Plage de fréquence de pouls : 0 à 250 bpm
- Précision de fréquence du pouls : ± 2 bpm

ECG :

- Configuration dérivation : 12 dérivation
- Choix dérivation I, II, III, aVR, aVL, aVF, VI, V₂ ; V₃, V₄, V₅, V₆
- Forme d'ondes ECG : 3/12
- Plage de fréquence cardiaque
 - Adulte 30 à 300 bpm

- Nouveau-né/patient pédiatrique : 350 bpm
- Précision de fréquence cardiaque : ± 1 bpm ou $\pm 1\%$ selon la valeur la plus élevée
- Vitesse de balayage : 6,25 ; 12,5 ; 25,51mm/s
- Filtre :
 - Mode diagnostique : 0.67-150Hz
 - Mode surveillance : 0.67-40Hz
 - Mode chirurgie : 5-25Hz
- Place de détection segment S-T : -2.0 à 2am V
- Analyse des arythmies : Asystole Vtach, Vfib, bigéminée, Accvent Couplet, Irrégulière, Pause, ESV, RONT, Trigéminée, Vbrady, Shortun
- Analyse de diagnostic : 120types.
- Modes de détection stimulateur : indication sur l'affichage du tracé (configuration par l'utilisateur)
- Protection : contre les interférences électro chirurgicales et défibrillation

NIBP :

- Techniques : oscillométrique avec dégonflage linéaire
- Mode de mesure : manuel-automatique-continu
- Plage de mesure :
 - Pression adulte : 20 à 260mmHg
 - Pression patient pédiatrie : 20 à 230mmHg
 - Pression nouveau-né : 20 à 120mmHg
- Affichage pression brassard : 0 à 300mmHg
- Plage de mesure pression sanguine :
 - Systolique : 40 à 270mmHg
 - Moyenne 20 à 230mmHg
 - Diastolique : 10 à 121mmHg
 - Pression de gonflage du brassard réglable

Respiration

- Plage : 5 à 120 respirations
- Précision : 1 respiration/mm
- Alarme apnée : oui

Unité température

- Plage : 15°C à 45°C
- Précision : 0.1

PI

- Canaux : 2
- Plage de mesure : 500 à 300mmHg
- Plage de mesure : 1mmHg (<100mmHg) ,1% de la mesure relevée (>100mmHg)
- Plage de mesure fréquence du pouls : 0 à 300 battements/mn
- Equilibrage zéro :

- Plage 200mmHg
 - Précision 1mmHg
 - Dérivé 1mmHg sur 24 Heures
 - Sensibilité capteur : 5u V/VmmHg
- EtCO2
- Mode de mesure : Microstream ou équivalent
 - Plage de mesure : 0 à 99mmHg
 - Plage de respiration : 0 à 150bpm

Consommables et accessoires (à livrer avec) pour chaque moniteur:

- 03 Kits câbles ECG patients 10 dérivation (câbles + connecteurs + en fichage)
- 05 Tube NIBP : 3m
- 05 brassards adultes réutilisables : 25-35
- 05 brassards enfants réutilisables
- 03 capteurs SPO2
- 03 rallonges de câble pour capteurs SPO2 : 2m
- 02 capteurs de température cutanée
- 02 capteurs pour ETCO₂
- 02 capteurs PI
- 02 batteries Li-ion
- Un (01) chargeur de batterie s'il n'est pas intégré
- Un (01) onduleur de 1.5KVA

Garantie:

- **Une garantie d'un (01) an.**
- Attestation (s) de formation des techniciens délivrée (s) par le fabricant

Formation:

- 1.La formation des utilisateurs
- 2.La formation de 05 techniciens de la maintenance de l'hôpital sur site

Documentations

La notice d'utilisation doit d'être livrée en français.

La documentation technique sera livré au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- 1.Schémas pneumatiques
- 2.Schémas électriques et électroniques
- 3.La liste des codes d'erreurs



Débitmètre avec humidificateur (20)

Débitmètre mural et son humidificateur d'oxygène à usage médical qui s'adapte avec les prises murales des services de la réanimation de l'hôpital, respectant les caractéristiques suivantes :

- Débitmètre à pression compensée, pour une parfaite stabilité et une précision du débit.
- L'échelle fonctionne à une pression égale à celle de la canalisation et est insensible à toute contre-pression.
- Echelle expansée pour une plus grande précision de lecture à faible débit de 15 l/min.
- Robinet « à cartouche » extrêmement fiable, facile d'entretien et permettant un réglage optimal. Parfaite étanchéité du robinet grâce à l'utilisation d'un siège en polyamide.
- Cloche monobloc en polycarbonate pour une plus grande robustesse et une plus grande sécurité. Echelle non accessible par le patient.
- Filtre métallique placé à l'entrée du débitmètre qui protège l'appareil contre toute impureté du réseau de gaz et assure ainsi la protection du patient. Porosité du filtre 35 microns.
- Corps en laiton nickelé, très solide.
- Pression d'entrée de 1 à 7 bars
- Débit réglable de 0 à 15 l/mn

Livré avec pour chacun:

- Un (01) humidificateur qui s'adapte avec le débitmètre
- Olive ou tétine de sortie
- Switch ou flow-Switch
- 05 masques d'oxygénothérapie pour adultes avec tube pour chaque débitmètre
- 05 masques d'oxygénothérapie pédiatrique avec tube pour chaque débitmètre.
- 05 lunettes à oxygène –canules nasales

❖ **Régulateur de vide (20)**

- Appareil compact, robuste et ergonomique.
- Vacuomètre orientable manuellement de -45° à +45° pour une meilleure visibilité. Protégé par une coque en plastique.
- Bouton poussoir marche-arrêt permettant de retrouver rapidement le niveau de vide préalablement réglé.
- Robinet de réglage central avec rotation libre en fin de course (pas de blocage possible).
- Réglage rapide : 2,5 tours suffisent pour atteindre la dépression maximale.
- Flacon de sécurité 100 ml en polycarbonate, autoclavable à 134°C et incassable, avec sécurité anti-débordement et filtre antibactérien plastique. Ce flacon ne nécessite pas de stérilisation sauf en cas de remontée accidentelle de liquide ou de filtre perforé. Economies et gain de temps assurés !
- Clipage du flacon par simple rotation.
- Rotation du flacon de sécurité pour éviter de pincer la tubulure.
- Appareil muni d'une tétine de sortie en métal intégrée au corps du régulateur de vide. Possibilité de réaliser des aspirations en urgence en cas de rupture de stock de filtres ou de flacons de sécurité.
- Maintenance simple et sécurisée.
- Changement du vacuomètre facilité et sécurisé.
- Système interne protégé et accessible par un démontage arrière.
- Numéro de série unitaire gravé sur le corps de chaque régulateur de vide, ce qui permet de l'identifier et d'en assurer la traçabilité.
- Plages de dépression disponibles : 0-1000 mbar/hPa, 0-760 mmHg.

Livré avec pour chacun:

- Bocaux de recueil :
 - Bocaux en polysulfone incassables et autoclavable à 134° C, gradués
 - Capacité 2 litres
 - Tétines d'entrée repérées sur le couvercle par le marquage PATIENT/VACUUM.
 - Couvercles munis d'une sécurité anti-débordement.
 - patte de support moulée intégrée au bocal, qui permet de l'accrocher directement sur la griffe ou sur la plaquette murale sans avoir à utiliser de panier de support.
 - Raccords en plastique pour la connections : 4 mètres

❖ **Aspirateur chirurgical sur roues (03)**

- Bloc moteur silencieux assurant une aspiration de 90 litres/minute
- Dépression réglable de 0 à 900 mbar, contrôlable par manomètre
- 2 bords de réception en matière incassable, capacité 4 L/bord avec dispositif anti-reflux, sécurité trop plein.
- Niveau sonore < 50 DB- Circuit d'aspiration autoclavable
- Pompe sans entretien
- Tension de fonction : 220 V 50 Hz

Livré avec les accessoires suivants pour chacun :

- Support monté sur roulettes.
- Tuyau d'aspiration en silicone, stérilisable, longueur 4 m avec embouts.
- Cordon secteur sur enrouleur 4 m.
- 2 bords de rechange et 4 sets de tube silicone de 4 m.
- 2 jeux de tubulures de rechange.
- 15 Filtres à air.

❖ **Aspirateur de mucosités (06)**

- Bloc moteur silencieux assurant une aspiration de 40 litres/minute
- Dépression réglable de 0 à 800 mbar, contrôlable par manomètre
- 2 bords de réception en matière incassable, capacité 2 L/bord avec dispositif anti-reflux, sécurité trop plein.
- Niveau sonore < 50 DB- Circuit d'aspiration autoclavable
- Pompe sans entretien
- Tension de fonctionnement : 220 V 50Hz
-

Livré avec les accessoires suivants pour chacun:

- Support monté sur roulettes.
- Tuyau d'aspiration en silicone, stérilisable, longueur 4 m avec embouts.
- Cordon secteur sur enrouleur 4 m.
- 2 bords de rechange et 4 sets de tube silicone de 4 m.
- 2 jeux de tubulures de rechange.
- 15 Filtres à air.

❖ **Pousse seringue mono voie (10)**

- Légère et compacte utilise une méthode simple et rapide pour mettre en place la seringue en une seule opération grâce à une glissière à fixation et identifie facilement les différentes informations sur son affichage LCD graphique.
- Son utilisation et son réglage sont d'une extrême simplicité. Le taux de K.V.O., le taux de purge, le bol et anti bol sont aisément réglables.
- **Le réglage du débit offre une grande flexibilité.**
- **Fonction complète de programmation du dosage :** le débit est automatiquement calculé en fonction du poids du patient, du volume injecté et des dilutions.
- **Fonction Maintien de veine ouverte (KVO):** lorsque la valeur pré-réglée est atteinte, cette fonction passe automatiquement en mode de débit réduit de 0,1 ml/h afin d'éviter toute obstruction du trajet de perfusion pouvant résulter de la coagulation du sang.
- **Compatible avec les 5 principales marques de seringue:** fonction de réglage de marque de la seringue permettant de choisir l'une des 5 marques suivantes: BD, TERUMO, ARTSANA, PENTAFERTE, SUNGSHIM.
- Chaque pompe peut être calibrée pour un maximum de 10 seringues différentes.
Fonction de notification et d'alarme:
 - notification des erreurs et des situations d'urgence via un témoin à DEL lumineux et un signal sonore.
 - Déclenchement simultané du système d'alarme audio et visuel.
 - Réglage de la plage d'erreur d'occlusion: possibilité de régler le niveau de pression de l'occlusion sur High (Élevé), Medium (Normal) et Low (Bas) en fonction de l'âge du patient.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- **Plage de réglage du débit**
 - Seringue 10 ml: 0,1 à 300 ml/h
 - Seringue 20 ml: 0,1 à 400 ml/h
 - Seringue 30 ml: 0,1 à 500 ml/h
 - Seringue 50 ml: 0,1 à 1 200 ml/h
- **Marge d'erreur du dosage du débit ± 3 %**
- **Plage du dosage limite de perfusion**
 - 0,1 à 999,9ml (intervalle de perfusion de 0,1 ml)
- **Plage de débit total estimé**
 - 0,1 à 999,9ml (intervalle de perfusion de 0,1 ml)
- **Taux de K.V.O (Maintien de veine ouverte) 1 - 10 ml/h réglable**
- **Débit rapide (Purge)**
 - 0,1 ~ 1200 ml/h réglable
 - Bol: 0,1 ~ 1200 ml/h
 - Bol: 0,1 ~ 1000 ml/h réglable
- **Système d'appel infirmier 12 VCC, 1 A**

➤ **Fonctions d'alarme**

- Occlusion,
- notification de la maintenance veineuse,
- erreurs système,
- set presque vide,
- piston ouvert,
- fermeture de glissière ouverte,
- basse tension et fixation déverrouillée

Caractéristiques particulières

- Clavier verrouillable et à sélection rapide,
- Conservation de la mémoire, temps restant,
- Répétition d'alarme, système d'ouverture,
- Maintien de veine ouverte, purge, bol,
- Anti-bol, occlusion, rappel des données

Alimentation

230VCA, 50/60Hz et adaptateur source
interne 9,6 VCC (24 VCC / 1A)

Niveaux de protection électriques

Classe II B, dispositif source interne, type CF

Niveau d'étanchéité IPX2

Type de batterie Ni-MH

Durée d'utilisation batterie 3 à 4 heures (à 5 ml/h)

Temps de charge batterie 6 h minimum

Durée de vie de la batterie 6 mois environ

Livré avec :

- 03 supports de fixation sur roues
- 02 batteries de rechange pour chaque pousse-seringue

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

Lot 4 : Equipements du bloc

❖ Bistouri électrique (06)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de bistouris électriques pour les blocs opératoires de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Un bistouri électro chirurgical à haute fréquence adaptés à la délivrance d'un courant pour coupe monopolaires et coupe coagulée (avec différent niveaux de coagulation), coupe bipolaire et coagulation

- **DOUBLE ACTIVITÉ OPÉRATOIRE**
 - Deux (02) canaux de sortie pour coupe monopolaire
 - Deux (02) réglages indépendants et canaux de sortie pour la coagulation monopolaire la plus fréquente
- **CONTRÔLE DES PROCÉDURES DE COUPE**
 - Système de coupe amélioré pour des incisions sans escarres
 - Système de coupe avec sélection des propriétés de coagulation pour un saignement contrôlé de dissection
 - Faible couplage capacitif par ralentissement mixte pour procédures endoscopiques
- **CONTRÔLE DOUBLE DES PROCÉDURES DE COAGULATION**
 - Coagulation rapide et profonde disponibles pour les deux opérateurs
 - Coagulation SPRAY par commutateur par poignée ou pédale
- **CARACTÉRISTIQUES BIPOLAIRES EXTENSIVES**
 - Système de coupe bipolaire avec contrôle du saignement sélectionnable
 - Système de coupe mixte lente
 - Fonctions automatiques Start/Stop pour la coagulation
- **SÉCURITÉ TOTALE DU CHIRURGIEN ET DU PATIENT**
 - Acceptabilité de l'impédance de contact entre le corps du patient et le suivi continu de l'électrode de retour
 - Commande électronique du contact plaque/patient
 - Pertes HF suivies en continue
 - Fluctuations principales compensées automatiquement avant la distribution de puissance H.F.
- **PROCÉDURES PERSONNALISÉES**
 - Choix indépendant du système de coagulation et du niveau de puissance pour chacun des deux opérateurs
 - Jusqu'à 10 procédures peuvent être configurées et rappelées
- **PILOTE D'EXTENSION ET SIGNAUX DE DÉCLENCHEMENT**
 - Sortie de connexion pour unité externe à Argon et Plasma et pour unité d'évacuation de fumée
- **AUTODIAGNOSTIQUE AUTOMATIQUE**

- Système de commande automatique qui surveille l'intégralité du fonctionnement de l'unité électronique et prévient l'utilisateur en cas d'erreur ou de détérioration.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

- Puissance maximale monopolaire pure CUT : 400 W - 300 Ω
- Puissance maximale monopolaire coupe-coag CUT80% : 350 W - 300 Ω
- Puissance maximale monopolaire coupe-coag CUT60% : 250 W - 300 Ω
- Puissance maximale monopolaire coupe-coag CUT40% : 200 W - 300 Ω
- Puissance maximale monopolaire coupe ENHANCED : 250 W - 500 Ω
- Puissance maximale monopolaire coupe-coag BLEND : 250 W - 300 Ω
- Puissance maximale monopolaire coag SPEEDY : 120 W - 500 Ω
- Puissance maximale monopolaire coag DEEP : 120 W - 200 Ω
- Puissance maximale monopolaire coag SPRAY : 100 W - 2000 Ω
- Puissance maximale monopolaire coag SPRAY ARGON : 100 W - 2000 Ω
- Puissance maximale bipolaire CUT : 95 W - 150 Ω
- Puissance maximale bipolaire coupe-coag CUT80% : 95 W - 150 Ω
- Puissance maximale bipolaire coupe-coag CUT60% : 95 W - 150 Ω
- Puissance maximale bipolaire coupe-coag CUT40% : 60 W - 150 Ω
- Puissance maximale bipolaire coupe-coag BLEND : 90 W - 150 Ω
- Puissance maximale bipolaire coupe-coag BLEND : 70 W - 100 Ω
- Fréquence de fonctionnement monopolaire/bipolaire : 425 kHz / 525 kHz
- Circuit patient F
- Tension d'entrée sélectionnable : 115-230Vac
- Fréquence du secteur : 50-60Hz
- Tension d'entrée électrique : 1 000VA
- Contrôles: surveillance du circuit plaque/patient, surveillance de la puissance en sortie, autodiagnostic automatique.

Sécurité: EN60601-1, EN60601-1-2, EN60601-2-2, Classe électrique: I CF, MDD 93/42/EC
Classe: II b

Livré avec les accessoires suivants :

- 01 Cordon d'alimentation 5m
- Un chariot mobile avec deux étagères et un tiroir
- Une housse de protection
- 05 Poignées à deux boutons autoclavable
- 03 Câbles pour plaque
- 03 Plaques réutilisable
- 02 - Double pédale étanche HP
- 05 - Électrodes couteau pour chirurgie générale, courte 7 cm
- 05 - Électrodes couteau pour chirurgie générale, longue 16 cm
- 05 - Électrodes boule pour chirurgie générale, courte Ø 0,4 mm, 6 cm
- 02 - Brosses pour électrode
- pinces bipolaires à connecteur européen
 - A Pince baïonnette : 01
 - Pointe coudée : 01

- Pointe droite : 01
- Câbles bipolaires en silicone très souples de qualité.
 - Autoclavable à 134 °C jusqu'à 70 fois. 3 m de long (10"). Adaptés à la plupart des Générateurs

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 2.500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Formation d'un techniciens de la maintenance chez le fabricant pour 15 jours.**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

❖ Autoclave double porte (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un autoclave double porte à vapeur pour le service de la CTCV. Il s'agira d'enlever l'ancien autoclave qui se trouve au niveau de la salle de stérilisation et de le déplacer vers un endroit que le service technique de maintenance déterminera, d'installer et de mettre en service le nouveau autoclave. Tous les travaux de génies civils liés à ces opérations, seront à la charge du soumissionnaire.

Désignation : stérilisation horizontal à vapeur d'eau :

CARACTERISTIQUES PRINCIPALE :

L'appareil est doté :

- d'une capacité de charge (volume utile) de 350 litres au minimum
- d'une tuyauterie en inox
- d'un générateur de vapeur séparé de la chambre dont la régulation est automatique
- de deux portes à couvertures automatique avec joints gonflables. Ces portes sont coulissantes dans un sens du secteur vertical et actionnées manuellement ou par commande électrique, une des portes sera située du côté secteur non stérile pour le chargement, l'autre du côté du secteur stérile pour le déchargement.
- Chaque coté devra disposer d'un bouton marche ; d'un arrêt d'urgence et des commande de monte et de descente des portes
- d'une pompe à vide
- d'une chambre à double enveloppe
- de 3 manomètres permettant de lire sur chaque coté :
 - La pression du générateur de vapeur
 - La pression de la double enveloppe
 - La pression de la chambre
- D'une imprimante digitale et d'un enregistreur graphique de température et de pression
- D'un purgeur automatique pour la chaudière
- D'une pompe à eau pour le remplissage de la chaudière dont la commande est automatisée.
- D'un compresseur d'air incorporé ou indépendant pour la commande pneumatique avec tous ses systèmes de régulation et purge automatisés
- D'un écran tactile sur les deux faces.

REGULATION

La régulation est basée sur la combinaison de pression et de température

L'INTERFACE UTILISATEUR

Permet une visualisation graphique sur l'écran de l'état des cycles en cours

L'utilisateur a la possibilité de recevoir :

- les 50 derniers cycles
- les 20 dernières alarmes

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE SERVICE

- Température ambiante : 0° à 50°
- Humidité relative de l'air inférieur ou égale à 95 %, sans condensation
- Pression atmosphère : $800 < P < 113 \text{ mbar}$
- Niveau de puissance acoustique : 76DbA à 80 DbA

CARACTERISTIQUES ELECTRIQUE

- Tension 380V-400V triphasée + terre
- Fréquence : 50Hz
- Taux de pollution : 2
- Catégorie d'installation : II
- Classe de protection : I

LOT DE CONSOMMABLES ET PIECES DE RECHANGE

- 04 résistances chauffantes
- 04 Joints portes
- 04 Joints résistance
- 10 Rouleau de papier imprimante
- 04 électrovannes pneumatiques
- 05 filtres anti bactéries

PROGRAMMES OU CYCLES OBLIGATOIRES

- Test de vide
- Teste de Bowie Dick
- Cycle avec formole
- Textile
- Caoutchouc
- Instrument

- Prions
- Rapide à 134°C

Tous les cycles sont procédés de pré-vides selon les normes en vigueur pour garantir une nouvelle qualité de la stérilisation.

Technique de vide par Venturi : pompe à vide mécanique

DETAIL DU CYCLE

- Alternance de vides et injection de vapeur
- Chauffage
- Stérilisation
- Dé vaporisation
- Séchage
- Egalisateur

SECURITE

Un dispositif de sécurité interdit :

- L'ouverture simultanée de 2 portes
- Le démarrage de la machine lorsque la porte n'est pas correctement fermée
- L'ouverture de la porte lorsque la pression résiduelle est supérieure à 50mbar lorsque la température est supérieure à 90°C ou lorsque la pompe à vide n'est pas arrêtée
- L'alimentation électrique des résistances chauffantes lorsque le niveau d'eau du générateur n'est pas correcte
- Le fonctionnement de la machine en cas de manque d'eau

QUALITE DE L'EAU

L'appareil devra être livré avec un système garantissant un taux d'hydromètre compris entre 5 et 8 TH :

- Un adoucisseur d'eau à commande électronique avec tous ses accessoires d'installation,
- un système de by-pass sera installé pour l'adoucisseur en cas de panne ou d'entretien de ce dernier
- un filtre à eau avec deux cartouches sera livré et installé en amont de l'adoucisseur
- un réservoir de stockage d'eau tampon de 1000 l installé avec une sonde de niveau bas pour la commande de la pompe et un flotteur de niveau haut
- un sur presseur d'eau sera aussi livrée et installée avec un système de régulation.
- Un disjoncteur différentiel de quatre bornes de 150 A

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**
- **Formation d'un technicien de la maintenance chez le fabricant pour 15 jours.**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

❖ **Lavabo aseptique (02)**

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de lavabo aseptique à deux postes pour le bloc opératoire de la CTCV

Caractéristiques techniques demandées :

Nombre de postes de lavage : 2 postes : 1570x550x620 mm

- ✓ Commande de l'eau : Electronique par cellule infrarouge

Il est équipé par :

- ✓ Coque en polyester et gelcoat qualité sanitaire
- ✓ Châssis en acier inoxydable 316 L avec pattes de fixation murale
- ✓ Col(s) de cygne démontable(s) en laiton chromé muni(s) d'un raccord rapide pour adaptation
- ✓ d'un filtre terminal 0,2μ
- ✓ Commande(s) de distribution de l'eau par approche manuelle
- ✓ Détendeur de pression
- ✓ Mitigeur thermostatique avec clapets anti-retour
- ✓ Dispositif de pré filtration 0,5μ
- ✓ Distributeur électronique de savon déclinable et autoclavable
- ✓ Système de désinfection et rinçage automatique du siphon
- ✓ Système de purge automatique programmable
- ✓ Une arrivée d'eau froide raccord filetage mâle 15/21
- ✓ Une arrivée d'eau chaude raccord filetage mâle 15/21
- ✓ Une évacuation en diamètre 40
- ✓ Une prise d'alimentation électrique 230 V + terre.
 - **Alimentation:**
 - ✓ Tensions : 220V 50Hz
 - **Formation:**
 - ✓ La formation des utilisateurs .
 - ✓ La formation de 05 techniciens de la maintenance de l'hôpital sur site.
 - **Documentation:**

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livré au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- ✓ Schémas hydrauliques et pneumatiques
- ✓ Schémas électriques et électroniques

Lot 5 : Fluides médicaux.

❖ **Extension du circuit d'oxygène et vide de la
Pneumologie (01)**

La présente consultation concerne l'extension des circuits de vide et d'oxygène médicale au niveau du premier étage du bâtiment de la Pneumologie .Au niveau du rez-de-chaussée nous disposons déjà d'un réseau complet de vide et d'oxygène pour la réanimation .Il s'agira de se raccorder sur le réseau primaire pour l'oxygène et sur le départ de la pompe à vide pour poser et installer les deux circuits.

Il s'agira pour l'oxygène et le vide :

- ✓ de le raccorder à partir de la petite centrale
- ✓ de mettre une vanne de départ pour l'oxygène
- ✓ de poser un détendeur de 10 à 3 bars avec deux manomètres et deux vannes pour indiquer la pression à l'entrée et à la sortie du détendeur pour le réseau secondaire
- ✓ de respecter les codes de couleur pour l'oxygène et le vide
- ✓ de mettre des signalisations pour indiquer le sens de circulation des fluides
- ✓ d'installer les prises d'oxygène et de vide aux endroits indiqués par les services techniques
- ✓ d'installer une vanne de départ pour le vide
- ✓ de poser un système de piège à eau à l'étage pour le vide
- ✓ tous les travaux liés à l'installation et à la pose de ces équipements seront à la charge du soumissionnaire

Désignation	Quantité	PU	TOTAL
1^{er} étage :			
Détendeur régulateur d'oxygène	02		
Vanne UFM	05		
Prise double clapet oxygène	12		
Prise double clapet vide	12		
Vanne oxygène avec coffret dia 10 x12	01		
Mètre linéaire tube cuivre dégraissé recuit dia 10 12	285		
Mètre linéaire tube cuivre dégraissé recuit dia 10 14	128		
Pose de l'ensemble	01		

❖ **Raccordement du SAU à la centrale d'oxygène
médicale (01)**

La présente consultation concerne le raccordement du SAU au réseau primaire de la centrale d'oxygène de l'hôpital de Fann. Le raccordement se fera au niveau du service de la Neurochirurgie qui est déjà connecté à la centrale principale d'oxygène de l'hôpital.

La fourniture la pose et tous les travaux de génie civil liées à l'installation seront à la charge du fournisseur .Une visite de site est recommandée.

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Tube de cuivre dégraissé à fournir	300 m		
Pose unitaire par mètre tube	300 m		
Coude dégraissé à souder Ø 16 x 18	100		
Manchon à souder Ø 16 x 18	100		
Thé dégraissé à souder Ø 16 x 18	30		
Collier atlas complet Ø 16 x 18	300		
Cheville bleu 8mm	FF		
Baguette argent arobe 40%	02 paquets		
Tube galva à fournir	50 m		
Creuser par mètre	50 m		
Vannes de raccordements	02		

Lot 6 : Equipements divers.

❖ Tabouret de pailleasse (25)

Assise en similicuir rembourré de diamètre 36 cm et dossier.
Hauteur réglable de 60-84 cm
Base en plastique avec anneau et 5 roulettes

❖ Table d'examen et escabeaux (05)

Table d'examen et de traitement de conception nouvelle avec :

- Une section mobile et réglable manuellement
- En structure métallique amovible robuste
- Peinte avec une poudre époxy non corrosive, résistante aux rayures
- Charge 200kg
- Largeur : 80 cm
- Longueur : 195 cm

Une manipulation aisée du patient

ESCABEAUX - deux marchepieds

- Marches avec structure tubulaire peinte et plateau en plastique.
- Charge 90 kg.
- Plate-forme antidérapante grise 40x20 cm.
- Dimensions:
40x53x44 h cm

❖ Brancards (20)

- Brancard d'urgence robuste et léger, doté d'un cadre en aluminium et de traverses en fer pour un usage intensif.
- Couche en nylon renforcé, hydrofuge et anti déchirure.

Spécifications techniques :

- Dimensions dépliée (cm) :203*50*14
- Dimensions pliée (cm) :96*50*17
- Poids : 6 Kg
- Charge : 120 Kg

❖ Chariots (03)

Chariot de soins en acier inoxydable doté de poignés de manœuvre.

- Avec deux tablettes de 70*50 cm,

- Un tiroir
- Porte cuvette et cuvette
- 04 roulettes pivotantes de diamètre 100mm
- Dimensions : 70*50*80 cm
- Poids maxi 25 kg
- Livré en kit

❖ Poupinel (01)

Stérilisateur à air chaud tout automatique, vient à bout des micro-organismes les plus résistants.

- température réglable de 0 à 200°C
- la structure en acier inoxydable est peinte avec de la poudre, à l'exception de la porte, pour assurer une résistance optimale et durable de la chaleur et aux chocs
- 04 plateaux perforés en aluminium anodisé, facilite la circulation de l'air
- Volume de 60 litres
- Puissance électrique : environ 1200 watts
- Tension de fonctionnement : 230 V-50 Hz
- Minuterie manuelle de 0 à 120 mn
- Thermostat automatique réglable de 0 à 200 °C
- Thermomètre haute précision avec ampoule capillaire
- Led vert : minuteur, led orange : chauffage, led rouge : alarme
- Mode d'emploi en français

❖ Nébuliseur (03)

Nébuliseur ultrasonique de table

Fourni avec :

- 03 nez flexibles,
- 05 masques adultes et enfants
- 05 embouts buccaux et nasals,
- 05 tuyaux de raccordement en PVC 1m
- 03 ampoules nébuliseur
- 10 coupelles à médicament
- 3 vitesses de réglage de la nébulisation
- Design optimisé avec sortie d'air orientable pour s'adapter à tous les types de traitement.

Spécifications techniques

- Tension de fonctionnement : 230V-50Hz
- Capacité coupelles à médicament : ≤ 10 ml
- Taux de nébulisation réglable à 3 vitesses :
 - 0, 3-0,6 ml/mn
 - 0,6-0,9 ml/mn

- 0,9-1 ,2ml/mn

- Taille des particules : 3-5 μ (microns)
- Fréquence ultrasons : 2,5MHz \pm 100KHz

Livré avec :

- Un onduleur de 1000VA
- Une notice d'utilisation en français
- Une documentation technique complète en français

❖ **Tensiomètre manuel (10)**

Il s'agit de tensiomètre écologique sans mercure mobile :

- **Sur socle à roulette avec casier de rangement**
- Nouveau dispositif de contrôle perfectionné de la pression sanguine offrant une alternative aux colonnes à mercure
- Dispositif de mesure de la pression sanguine sans mercure
- Marqueur de niveau de tension utile
- Lecture numérique de la fréquence du pouls
- Colonne d'affichage réglable pour simplifier l'analyse des mesures

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- Dimensions: 360 x 96 x 66 mm
- Plage de mesure: 20-280 mmHg
- Précision: Pression: \pm 3 mmHg
- Alimentation: batterie

❖ **Dinamap (10)**

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de dynamap pour le SAU. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série. Conçu pour les services de soins ou les paramètres vitaux des patients doivent être contrôlés, il nous accompagne d'un patient à un autre, et grâce à sa rapidité, sa précision et sa connectivité, collecte au point d'intervention les informations pertinentes dont nous avons besoin pour prendre rapidement des décisions éclairées et judicieuses en matière de traitement.

Caractéristiques

- il peut être utilisé pour des contrôles ponctuels ou un monitoring continu, il offre ainsi la flexibilité de deux appareils en un
- Conçu pour une utilisation sur des patients adultes ou des enfants, ainsi que sur des nouveau-nés avec de très faibles taux de perfusion
- Mesure non invasive de la pression artérielle
- pour l'oxymétrie de pouls : la technologie Nellcor ou équivalente est préférée
- possibilité de mesure de la température

- Possibilité de définir des pressions initiales de gonflage, nous permettant de nous adapter au cas spécifique de chaque patient et d'assurer son confort
- Grand écran facilitant la lecture, même à distance
- Capable de mémoriser jusqu'à 40 mesures sur une durée pouvant aller jusqu'à 24 heures, avec la possibilité d'imprimer des tableaux
- Conçu pour une maintenance simplifiée grâce à un panneau amovible facilitant l'accès et à des kits de remplacement sur site simples d'utilisation
- Autonomie typique de la batterie pouvant atteindre 11 heures avant de devoir être rechargée.
- Même si la batterie est déchargée, les données sont conservées.

Spécifications techniques

- Se porte par une poignée encastrée
- monte sur un support à roulettes
- Imprimante :
 - Tête d'impression thermique
 - Résolution : 384 points/pouce horizontalement
- Langues :
 - Anglais,
 - allemand,
 - français,

Spécifications de la mesure de SpO2

- **Plage de mesures**
 - SpO2 1 a 100 %
- Fréquence de 30 à 250 bpm
- Pouls
 - **Précision Saturation**
 - Adulte 70 à 100 % : ± 2 chiffres (sans mouvements)
 - nouveau-né 70 à 100 % : ± 3 chiffres (sans mouvements))
 - Adulte 70 à 100 % : ± 3 chiffres (pendant les mouvements du patient)
 - faible perfusion 70 à 100 % : ± 2 chiffres (lors de perfusions faibles)
 - **Fréquence de pouls**
 - Adulte et nouveau né : 30 à 250 bpm : ± 2 chiffres ou ± 2 %, la plus grande des deux valeurs prévalant, (sans mouvements)
 - : 30 à 250 bpm : ± 5 chiffres (pendant les mouvements)

Spécifications PNI (mesure non invasive de la pression artérielle)

- Plage de pression du brassard : 0 à 290 mmHg (adulte/pédiatrie)
- (plage de fonctionnement normal) : 0 à 145 mmHg (nouveau-né)

Précision de pression artérielle

- Algorithme PNI Erreur moyenne ≤ 5 mmHg
- SuperSTAT Ecart type ≤ 8 mmHg
- Classique et auscultatoire erreur moyenne ≤ 5 mmHg, Ecart type ≤ 8 mmHg
- temps maximum de détermination 120 s (adulte/pédiatrie) 85 s (nouveau-né)
- Seuil de surpression 300 à 330 mmHg (adulte/pédiatrie) 150 à 165 mmHg (nouveau-né)

Plage de pression artérielle

Algorithme PNI

- Systolique : 30 à 290 mmHg (adulte/pédiatrie)
30 à 140 mmHg (nouveau-né)
- PAM : 20 à 260 mmHg (adulte/pédiatrie)
20 à 125 mmHg (nouveau-né)
- Diastolique : 10 à 220 mmHg (adulte/pédiatrie)
10 à 110 mmHg (nouveau-né)

Classique et auscultatoire

- Systolique : 30 à 245 mmHg (adulte/pédiatrie)
40 à 140 mmHg (nouveau-né)
- PAM : 15 à 215 mmHg (adulte/pédiatrie)
30 à 115 mmHg (nouveau-né)
- Diastolique : 10 à 195 mmHg (adulte/pédiatrie)
20 à 100 mmHg (nouveau-né)

Plage de fréquence de pouls

- SuperSTAT : 30 à 240 bpm (adulte/pédiatrie)
- Algorithme NIBP : 30 à 240 bpm (nouveau-né)
- Classique et auscultatoire : 30 à 200 bpm (adulte/pédiatrie)
30 à 220 bpm (nouveau-né)
- Précision de fréquence du pouls $\pm 3,5$ % ou 3 bpm, la valeur la plus élevée prévalant

Batterie

- Type Batterie : au plomb scellée, 6 V, 3,3 Ah
- Durée de vie de la batterie : 5 heures avec mesure de pression artérielle toutes les 5 minutes, mesure de SpO₂, mesure de la température et imprimante active
- Temps de charge : Environ 5 heures pour une batterie totalement déchargée lorsque le moniteur est éteint.

Support à roulettes

- Hauteur de la plateforme de montage :
 - 100 cm du sol a la position la plus basse
 - 125 cm du sol a la position la plus haute
- Diamètre de la base : 48 cm ; 5 roulettes de 7,6 cm, toutes sans verrouillage
- Panier (H x L x P): 14,6 x 26,3 x 16,8 cm

- Marquage CE relatif à la directive européenne 93/42/CEE portant sur les équipements médicaux

Alimentation

- Tensions : 220V 50Hz

Consommables et accessoires (à livrer avec) pour chaque dynamap:

- 03 Tube NIBP : 3m
- 03 brassards adultes réutilisables : 25-35
- 03 brassards enfants réutilisables
- 03 capteurs SPO2
- 03 rallonges de câble pour capteurs SPO2 : 2m
- 02 batteries

Formation:

- 1.La formation des utilisateurs
- 2.La formation de 05 techniciens de la maintenance de l'hôpital sur site

Documentations

La notice d'utilisation doit d'être livrée en français.

La documentation technique sera livré au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- 1.Schémas pneumatiques
- 2.Schémas électriques et électroniques

3.La liste des codes d'erreurs

❖ Pèse- personnes (05)

Balance digitale avec écran LCD extra-large pour une lecture facile.

- Structure en acier robuste et durable, plateau confortable.
- Capacité : 200Kg
- Sensibilité : 100g
- Alimentation : pile en lithium
- Dimension : 430*380*70

❖ Négatoscopes à 4 plages (05)

Un négatoscope conçu d'après les standards cliniques pour une lumière blanche optimale permettant une lecture exacte et précise de tous les détails avec :

- Négatoscope à 4 places avec des ampoules néons
- Un écran acrylique de 3 mm
- Conforme aux normes de sécurité (fusible ; prise shako ; lumière verte marche /arrêt...)
- Pouvant être utilisé sur un bureau en position horizontale ou verticale ou suspendu au mur.
- Structure en aluminium recouvert de poudre époxy séchée au four et ABS injecté

Spécifications techniques

- Température de couleur : blanc froid 6500 k
- Alimentation : 230 V -50 Hz
- Interrupteur bipolaire éclairage
- Prise shuko dotée de 2m de câble
- Négatoscope : 38 *153 cm
- Dimension extérieur : 158 *43*12

Livré avec :

- 12 tubes néon de rechange

❖ Négatoscopes à 2 plages (05)

Un négatoscope conçu d'après les standards cliniques pour une lumière blanche optimale permettant une lecture exacte et précise de tous les détails avec :

- Négatoscope à 2 places avec des ampoules néons
- Un écran acrylique de 3 mm
- Conforme aux normes de sécurité (fusible ; prise shako ; lumière verte marche /arrêt...)
- Pouvant être utilisé sur un bureau en position horizontale ou verticale ou suspendu au mur.
- Structure en aluminium recouvert de poudre époxy séchée au four et ABS injecté

Spécifications techniques

- Température de couleur : blanc froid 6500 k
- Alimentation : 230 V -50 Hz
- Interrupteur bipolaire éclairage
- Prise shuko dotée de 2m de câble
- Négatoscope : 38*92
- Dimension extérieur : 97* 43* 12

Livré avec :

- 12 tubes néon de rechange

Lot 7 : Equipement d'Odontostomatologie

❖ Fauteuil dentaire (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un fauteuil dentaire pour le service de Bucco dentaire de l'hôpital de Fann. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série.

Unité dentaire à cordon téléphoniques avec :

- Console sur bras à angulation réglable avec toutes les commandes du fauteuil, avec sortie pour turbine, micro moteur, ultra son, seringue multi fonction, un secours
- 2 cordons de sortie quatre trous pour turbine et micro moteur
- Un cordon de sortie pour ultra son
- Une seringue de sorti pour seringue multi fonction
- Un cordon de secours
- Une seringue froide multi fonction.
- Un micromoteur pneumatique pour pièce à main et contre angle à 4 trous.
- Débit pour les instruments et pour les sprays.
- Pédale de commande pour fauteuil
- Un crachoir amovible en opaline avec fontaine à eau froide et pompe à salive par système venturi.
- Une commande de bouton poussoir du rinçage de la cuvette et du jet de verre,
- Un support pour système d'aspiration (pompage à salive et pompe salivaire),
- Fauteuil à vérins électromécanique à mouvement (en hauteur et en inclinaison),
- Commandés par 3 boutons à doubles actions, situées sur le dossier : élévation, inclinaison, Trendelenrg,
- L'assise et le dossier du fauteuil rembourrés avec un revêtement en vinyle lavable.
- Deux accoudoirs latéraux démontables et un boîtier de connexions hydropneumatique,
- Un bouton de remise à zéro automatique,
- Une tête mobile,
- Un scialytique halogène avec réflecteur orientable si possible le tout monté sur colonne
Eclairage réglable de 8000 à 1700 Lux, avec 04 ampoules halogénées de rechange de rechange.

Livrée avec :

- Coffret micromoteur avec pièce à main de cabinet (quatre trous).
- Contre angles et turbines (quatre trous)
- Un détartreur avec son coffret d'inserts.

- Une caméra intra buccal – écran.
- Lampe photopolymérisante
- Appareil radiographie rétro alvéolaire.
- Cinq sièges (05) Sièges opérateur : tabourets à roulettes, à siège rembourré avec pose pieds et dossiers bas (même revêtement que pour le fauteuil)
- Onduleur de puissance de 2500VA
- Un ultrason incorporé directement au bras de l'unité dentaire.
- **Un compresseur à air sec avec un réservoir de 50 litres, une purge automatique (l'installation et le raccordement du compresseur au fauteuil sont à la charge du fournisseur)**
- **Le démontage et le déplacement de l'ancien fauteuil à un endroit indiqué par le service technique est aussi à la charge du fournisseur.**
- **Tous les travaux de génie civil liés à ces opérations seront à la charge du soumissionnaire**

Garantie 1 an pour l'appareil sauf les accessoires, 2 ans sur la pièce à main d'artreuer.

- L'alimentation électrique du fauteuil :
- Tension 220V 50Hz
- Courant max : 3 A
- La pose et l'installation du fauteuil sont à la charge du fournisseur
- Le marquage : CE, la plaque signalétique est obligatoire

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- Schémas pneumatiques et fluidiques
- La liste des codes d'erreurs
- Vues éclatée des pièces
- La nomenclature des pièces

Lot 8: Equipements de L'O.R.L.

Sous lot n°1 : Matériel d'Endoscopie pour ORL

❖ Accessoires pour colonne de vidéo endoscopique rigide pour ORL

La présente consultation concerne la fourniture d'éléments qui viennent compléter une colonne de vidéo endoscopique de marque STORZ qui est déjà disponible au niveau du service de l'O.R.L. de l'hôpital de Fann, **donc les appareils proposés doivent être adaptable à cette marque de colonne STORZ.** Il s'agit de :

✓ Nasofibroscope adulte (01)

Câble en fibre optique et mallette rigide pour le transport, système de faisceau d'image classique, utilisable avec une seule main, complètement immergeable. Résolution: 12 000 pixels

Avec les spécifications suivantes :

- Direction de la vision : Axiale
- Angle de champ : 75°
- Profondeur de champ : 3 à 50mm
- Dioptrie : +2 /-8 dptr
- Béquillage :
 - Haut : 130°
 - Bas : 130°
- Diamètre distal rigide : ø 3,4 mm
- Diamètre du tube d'insertion : ø 3,5 mm
- Longueur de travail du tube d'insertion : 300 mm
- Longueur totale : 535 mm
- Conditions de fonctionnement
 - Température ambiante : 10 ~ 40 °C
 - Humidité relative : 30 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa
- Condition de stockage :
 - Température ambiante : -20 ~ 60 °C
 - Humidité relative : 0 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa

Livre avec :

- mallette et un embout compatible avec les marques storz, olympus et PENTAX
- Testeur d'étanchéité

Livré avec les accessoires :

- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard olympus)
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard storz)

- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard wolf)
- Flacon antibuée
- Support double mural pour 2 nasofibrosopes

✓ **Nasofibroscope enfant (01)**

Câble en fibre optique et mallette rigide pour le transport, système de faisceau d'image classique, utilisable avec une seule main, complètement immergeable. Résolution: 12 000 pixels

Avec les spécifications suivantes :

- Direction de la vision : Axiale
- Angle de champ : 75°
- Profondeur de champ : 3 à 50mm
- Dioptrie : +2 /-8 dptr
- Béquillage :
 - Haut : 130°
 - Bas : 130°
- Diamètre distal rigide : \varnothing 2,4 mm
- Diamètre du tube d'insertion : \varnothing 2,4 mm
- Longueur de travail du tube d'insertion : 300 mm
- Longueur totale : 535 mm
- Conditions de fonctionnement
 - Température ambiante : 10 ~ 40 °C
 - Humidité relative : 30 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa
- Condition de stockage :
 - Température ambiante : -20 ~ 60 °C
 - Humidité relative : 0 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa

Livre avec :

- mallette et un embout compatible avec les marques storz, olympus et PENTAX
- Testeur d'étanchéité

Livré avec les accessoires :

- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard olympus)
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard storz)
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard wolf)
- Flacon antibuée
- Support double mural pour 2 nasofibrosopes

✓ **Nasofibroscope adulte portable (01)**

Câble en fibre optique et mallette rigide pour le transport, système de faisceau d'image classique, utilisable avec une seule main, complètement immergeable. Résolution: 12 000 pixels

Avec les spécifications suivantes :

Direction de la vision : Avant

Angle de champ : 85°

Profondeur de champ : 3 ~ 50 mm

Dioptrie : +2 ~ -8 dptr.

Béquillage

Haut : 130°

Bas : 130°

Diamètre distal rigide : 3,4 mm

Diamètre du tube d'insertion : 3,5 mm

Longueur utile du tube d'insertion : 300 mm

Longueur totale : 570 mm

- Conditions de fonctionnement
 - Température ambiante : 10 ~ 40 °C
 - Humidité relative : 30 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa
- Conditions de stockage :
 - Température ambiante : -20 ~ 60 °C
 - Humidité relative : 0 ~ 85 %
 - Pression atmosphérique : 700 ~ 1 060 hPa

Livre avec

- mallette et un embout compatible avec les marques storz, olympus et PENTAX
- Testeur d'étanchéité
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard olympus)
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard storz)
- Adaptateur pour nasofibroscope Pentax (standard wolf)
- Flacon antibuée
- 02 Piles pour nasofibrosopes
 - Durée de vie moyenne de la pile : 90 minutes
- Source LED pour nasofibrosopes
 - Tension : 220 V 50Hz
- Classification en tant que dispositif électrique médical
 - Type de protection contre les chocs électriques : Équipement de classe II
 - Degré de protection contre les risques de choc électrique : Type BF avec utilisation d'endoscope isolé. Toute application directement sur le cœur doit être exclue
- Support double mural pour 2 nasofibrosopes
- Conformité
 - Conception conforme à : IEC 60601-1,
 - Compatibilité électromagnétique : CEI 60601-1-2

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques

- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

✓ Pincés optiques (01)

- Pince optique pour broncho-œsophagoscopes pédiatriques avec part de poigné élastique pour saisie contrôlée de cacahuètes et des corps étrangers durs, à utiliser avec l'optique 10324 AA
- Pince optique pour broncho-œsophagoscopes pédiatriques
 - avec mors crocodile à utiliser avec l'optique 10324 AA,
 - avec part de poigné élastique pour saisie contrôlée des corps étrangers durs
- Pince pour bronchoscopes pour cacahuètes et corps étrangers mous,
 - longueur utile : 50cm,
 - diamètre de chemise : 2,5mm

✓ Optiques (01)

- Optique HOPKINS II ou équivalent
 - grand champ à vision directe de 0 degré,
 - grand angle,
 - diamètre 4 mm ;
 - longueur 18 cm ;
 - autoclavable,
 - avec conduction de la lumière par fibre optique incorporée,
 - code couleur : vert
- optique HOPKINS II ou équivalent
 - Zide Angle forward-Oblique Telescope 45 degree,
 - grand angle diamètre 4 mm ;
 - longueur 18 cm,
 - Autoclavable.
 - avec conduction de la lumière par fibre optique incorporée.
 - Code de couleur : Noir

✓ Ecran plat (01)

Un Moniteur cathodique 22" avec les spécifications suivantes :

- Ecran sur pied, système couleur PAL, NTSC, S-VHS, RGB
- DVI und S-XGA
- Resolution max : 1280 x 1024

- Luminosité 450 cd / m²
- Contraste : 650 :1
- Alimentation : 100-240 VAC ; 50/60 Hz

Livré avec :

- Bloc d'alimentation si il n'est pas intégré
- Pied
- Cordon Secteur

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant

✓ Source de lumière (01)

Source de Lumière froide power LED 175 Watt ; avec SCB intégré

Une lampe LED de haute performance, une intensité lumineuse réglable en continu ;

Alimentation 100- 240 V, 50/60 Hz comprenant : cordon de secteur, câble de raccordement SCB : longueur 100cm

Avec les caractéristiques suivantes :

- Type de lampe : DEL 175 SCB avec SCB (bus de communication) intégré
- Température de couleur : 6500 K
- Une très longue durée de vie de 30.000 heures en moyenne rend un remplacement de la lampe quasi inutile.
- Intensité lumineuse réglable en continu
- Fonctionnement très silencieux
- Maintenance très conviviale

- Construction selon la directive CE, conforme RoHS

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

✓ Unité de commande de la caméra (01)

Unité de commande (CCU), Système de couleurs PAL/ NTSC
alimentation 100-240 V ; 50/60 Hz

Avec les spécifications techniques suivantes :

- Capteur d'image : chip CCD 1/2"
- Pixels : 752(H)*582(V) pixels par Chip^(PAL), 768(H) *494(V) pixel par chip (NTSC)
- Résolution : >450 lignes (horizontale)
- Objectif : Objectif à Zoom par focal (zoom optique)
- Couplage d'instruments : pour tous les endoscopes rigides et flexibles avec oculaire standard
- Sortie vidéo :
 - signale composite vers prise BNC,
 - signale Y/C vers prise S vidéo (2*X),
 - Signal RVB vers prise BNC
- Construction conforme aux normes : CEI 6011, 601218

Livré avec les accessoires suivants :

- Unité de commande (CCU)
- Cordon Secteur
- Câble vidéo BNC/ BNC, longueur 180 cm
- Câble de raccordement pour la commande

- 02 Câbles de raccordement pour la commande
- Clavier Français
- Câble DV, 500 cm, 6 pins sur 4 pins

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

✓ Tête de caméra (01)

Tête de camera monopuce avec :

- Système de couleur PAL,
- immergeable
- avec objectif à zoom par focal intégré
 - F= 25- 50 mm(2*X)
- 2 touches de fonctions programmables

✓ Chariot professionnel (01)

Chariot professionnel mobile pour le support des différents éléments de la colonne

- Capacité de charge:
 - charge totale 240 kg
 - étagère 35 kg
 - Base: 60,8x50 cm
 - Étagères: 4 étagères 50x50 cm + base
 - étagères - h 80 cm
- Matière:
 - extrusions verticales en aluminium
 - éléments en plastique ABS
- Panier

- Support pour bouteille d'O2
- Poignée
- clavier, support pour moniteur
- 1 tiroir
- Une housse de protection pour le chariot

✓ Vidéo nasofibroscope (01)

Video nasofibroscope Sass Wolf ou equivalente avec unité centrale

-source de lumière intégrée, diamètre distal 3.2 mm

Tube insertion 3,4 mm, angle d'articulation 130 degrés (haut et bas)

Longueur utile 300mm/ vision 0 degré/ champ 90 degrés

Avec mémorisation capture d'images sur clef USB

Connections pour clavier et souris informatique

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 3000VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours
- **Attestation de formation d'au moins un technicien du soumissionnaire certifiée par le fabricant**

❖ Matériel de fraisage et accessoires pour l'ORL (01)

1. Micromoteur de fraisage autoclavable (01) :

Un micromoteur Performant, auto ventilé, il offre une vitesse de rotation de 40 000 rpm et un contrôle précis de la vitesse et du couple. Sa fabrication en acier inox offre une résistance accrue

aux liquides physiologiques et lui confère une grande longévité. Il peut être stérilisé avec son câble. Il est pilotable et paramétrable par une commande

- Spécialement étudié pour la chirurgie ORL, la stomatologie et la chirurgie maxillo-faciale
- Vitesse 40.000t/minutes ; 4 plages de vitesse
- Autoclavable 135° (moteur et câbles)
- Système à induction
- Facile d'utilisation et d'entretien
- Possibilité de brancher 2 moteurs en alternance

2. accessoires :

- Pièce à main courte
 - Droite
 - Bague bleue
 - Transmission 1/1 pour fraises à queue lisse
 - Embout de rechange d'irrigation
 - Pièce à main longue
 - Droite
 - Bague bleue
 - Transmission 1/1 pour fraises à queue lisse
 - Spray lubrifiant pour moteur et pièce à main
 - Spray nettoyant pour pièce à main
 - Spray de nettoyage : spécialement adapté pour retirer le sérum physiologique (source de corrosion)
 - Tubulure d'irrigation réutilisable ou stérilisable
 - Transformateur d'alimentation ?
- Livré avec les accessoires suivants :
- Tuyau autoclavable à usage multiple
 - Tuyau silicone diamètre intérieur /extérieur 1 x 3mm, rouleaux de 50m(x2)
 - micromoteur de rechange seul
 - cordon de rechange seul

3. les fraises

a) Fraises acier diamantées compatible avec le moteur quantité :(90)

Longueur	Tête
70 mm	7,0 mm quantité :(10)
70 mm	6,0 mm quantité :(10)
70 mm	5,0 mm quantité :(10)
70 mm	4,0 mm quantité :(10)
70 mm	3,5 mm quantité :(10)
70 mm	2,7 mm quantité :(10)
70 mm	2,3 mm quantité :(10)
70 mm	0,8 mm quantité :(10)
70 mm	0,7 mm quantité :(10)

b) Fraises acier à 16 pans queue lisse quantité : (80)

Longueur	Tête	
70 mm	7,0 mm	quantité : (10)
70 mm	6,0 mm	quantité : (10)
70 mm	5,0 mm	quantité : (10)
70 mm	4,5 mm	quantité : (10)
70 mm	3,1 mm	quantité : (10)
70 mm	2,7 mm	quantité : (10)
70 mm	1,0 mm	quantité : (10)
70 mm	0,7 mm	quantité : (10)

c) Fraises acier à 6 pans queue lisse quantité : (70)

Longueur	Tête	
70 mm	5,0 mm	quantité : (10)
70 mm	4,5 mm	quantité : (10)
70 mm	4,0 mm	quantité : (10)
70 mm	3,5 mm	quantité : (10)
70 mm	3,1 mm	quantité : (10)
70 mm	2,7 mm	quantité : (10)
70 mm	2,3 mm	quantité : (10)

d) Fraises acier carbure 16 pans queue lisse quantité : (100)

Longueur	Tête	
70 mm	7,0 mm	quantité : (10)
70 mm	6,0 mm	quantité : (10)
70 mm	5,0 mm	quantité : (10)
70 mm	4,5 mm	quantité : (10)
70 mm	4,0 mm	quantité : (10)
70 mm	3,1 mm	quantité : (10)
70 mm	2,3 mm	quantité : (10)
70 mm	1,0 mm	quantité : (10)
70 mm	0,8 mm	quantité : (10)
70 mm	0,6 mm	quantité : (10)

❖ **Lampe frontale pour l'ORL (10)**

- Un miroir frontal de clair de qualité nouvelle génération, Ø 100 mm, éclaire parfaitement la zone d'examen dans toutes les situations.
- Une lampe 6V longue durée fournit une puissante lumière naturelle réfléchie de manière optimale par le miroir à revêtement argent.
- Le miroir et le faisceau lumineux peuvent être réglés facilement et avec précision.

- Le bandeau ergonomique et confortable convient à tous les tours de tête.
- Livré avec tous les accessoires dans un coffret plastique robuste composé de :
- Miroir avec bandeau
 - Ampoule longue durée
 - Câble rallonge 2 m (vers transformateur)
 - Câble rallonge avec interrupteur marche/arrêt 30 cm
 - Câble rallonge 80 cm
 - Transformateur secteur 240V 50 Hz avec câble avec les spécifications suivantes :
 - une puissance de 1,2V à 10V CC 500 mA
 - Absorption: 6,6 Watts
 - Normes: 93/42/CEE
 - Mallette plastique robuste
 - 10 ampoules de rechanges
 - 01 Miroir de rechange

Sous lot n°2 : équipements impédancemétrie clinique et audiométrie

❖ Audiomètre (01)

• Audiomètre clinique :

- bi canal clinique permettant tous les tests linaires et supralimaires
 - CA : 125 à 12500 Hz (-10 à 120 dBHL)
 - CO : 250 à 8000 Hz (-10 à 80 dBHL)
 - CL : 125 à 20 000 Hz
 - (102 dB SPL, cabine 2X2 m)
- Bicanal
 - Champ libre : lignes internes (4 X HP 40 W) et externe (4 X RCA)
 - Vocal par liste de mots intégrés
 - Sons purs et vobulés (continus, pulsés réglables)
 - MDL, ABLB ; SISI ; DLI ; WEBER; RINNE, STENGER, tone decay; acouphenometrie
 - Compatible Noah
 - Masking NB- WN; ligne externe
 - Synchronisation du masking
 - Seuils du masking et localisation spatiale possible

Livré avec

- OTO-Suite
- Clavier ACP
- 02 Casques anti bruit
- Calcul automatique de la perte moyenne en CA et CO

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

❖ Tympanométrie (01)

La consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un tympanomètre pour le service des ORL. Il s'agit d'un appareil neuf non reconditionné ni utilisé en démonstration ni en fin de série

Un tympanomètre idéal pour des mesures de dépistage et de diagnostic conçu pour être aussi bien facile d'utilisation que flexible. Il comprend la tympanométrie, les réflexes, les réflexes acoustiques ipsilatéraux et contra latéraux, le fonctionnement de la trompe d'Eustache et l'audiométrie en conduction aérienne. La tympanométrie automatisée est combinée avec 2 batteries de test programmables. En outre, les tests réflexes manuels sont disponibles pour réaliser plus de tests ou pour confirmer/modifier les résultats automatisés. Il permettra de stocker et d'imprimer 78 tests réflexes par oreille. Ces équipements permettent de réaliser les tests nécessaires et de répondre à la majorité des besoins cliniques. L'utilisation d'une sonde haute fréquence pour optimiser les tests tympanométriques des enfants.

- Un design intemporel qui s'adapte aux situations cliniques modernes.
- Il est conçu de façon ergonomique, facile à utiliser et il peut être utilisé à la fois comme un instrument portable et de bureau.
- il est facile à régler et à démarrer.
- Ecran LCD graphique

Les caractéristiques suivantes

- **Son de la sonde** : Fréquence : 226Hz. AT235h également : 678Hz, 800Hz, 1000Hz pour courbes tympanométriques traditionnelle IYI. Niveau : 85 db SPL. Contrôle du gain : AGC.
- **Pression d'air** : Contrôle : Automatique. Plage de mesure : Par défaut de +200 à -400daPa (max. de +300 à -600daPa). Limites de sécurité : -800 daPa et +600 daPa.
- **Vitesse de changement** : A sélectionner dans le menu d'installation entre 50, 150 et >250 daPa/s ou de façon automatique. Valeurs de consigne : Plage de mesure : de 0.1 à 6.0 ml (numérique : de 0.1 à 8.0 ml).
- **Fonction** : Fonctions de pompe automatique et de pompe manuelle.
- **Trompe d'Eustache**

Fonction : Tests de fonctionnement à utiliser avec des tympan perforés et intacts.

➤ **Tests réflexes**

✓ *acoustiques :*

Réflexe automatique : Deux protocoles utilisateur indépendants à sélectionner. Séries d'intensités fixes disponibles. Fonctions de recherche automatisées disponibles pour recherche de seuil et indication de la croissance des réflexes.

Libre combinaison des tests Ipsi et Contra.

Réflexe manuel : Contrôle manuel de tous les stimuli. Peut également être utilisé pour refaire une partie des résultats des tests automatisés. Test réflexe : Contrôle manuel, avec durée de stimulation de 10 secs. Stimulation ipsi ou contra latéral.

➤ **Fréquences et plages de mesure d'intensité :**

- ✓ Ipsilatéral : Intensité allant jusqu'à 110dBHL.
- ✓ Fréquence : 250, 500, 1000, 2000, 3000, 4000, WB, HP, bruits LP.
- ✓ Contra latéral : Intensité allant jusqu'à 120dBHL.
- ✓ Fréquence : de 125 à 8000Hz, WB, LP, bruits HP. Audiométrie : Intensité allant de -10 à 120dBHL. Fréquence allant de 125Hz à 8000Hz

➤ **Atténuateur :** Etapes de 1dB ou 5dB.

➤ **Mémoire :** Mémoire interne pour les deux oreilles. Chaque oreille : 6 tests ipsi et 6 tests contra. Chacune peut avoir jusqu'à 6 stimuli. Il y a également de la mémoire pour des tests réflexes manuels supplémentaires. (Total max. 78 réflexes par oreille).

➤ **Audiomètre**

✓ **Fonctions :**

Audiométrie manuelle. Audiométrie automatique selon norme ISO 8253-1 (Patient contrôlé selon méthode Hughson-Westlake ou équivalent).

- ✓ **Imprimante :** Imprimante thermique intégrée avec largeur de papier : 112 mm.

➤ **Logiciel compatible**

✓ **Windows :**

➤ **Norme de sécurité :** IEC 60601-1, Catégorie I, Type B.

➤ **Marquage CE Médical:** Oui

Livré avec les accessoires suivants :

- Système de sonde universelle avec épaulette et poignet de présentation
- Boîte embouts amplaid 1
- Embout orange 6mm (par 25)
- Embout rouge 7mm (par 25)
- Embout jaune 8mm (par 25)
- Embout vert 9mm (par 25)
- Embout bleu 10mm (par 25)
- Embout bleu clair 11mm (par 25)
- Embout noir 13mm (par 25)
- Embout mousse 13mm (par 25)
- Cordon contro Mono
- Cordon ipsi
- Cordon ipsi pour impédancemétrie
- Ecouteur ipsi pour impédance mètre
- Casque contra latéral

- Casque audiométrique
- Ecouteurs Inserts pour audiométrie
- Ecouteur Insert contra latéral
- Serre tête pour impédance mètre
- Serre tête contro pour impédance mètre
- Pile rechargeable Ni pour otoflex
- 15 Rouleaux papiers adaptés
- 15 Rouleaux papiers thermiques
- Stylo à encre 4 couleurs pour tympanomètre
- Feuille pour tympanomètre
- Rouleaux pour tympanomètre
- Embouts assortis
- Mallette légère
- Câble d'alimentation 220 V
- Logiciel pour raccordement au PC

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

❖ Appareil de PEO (01)

Appareil de diagnostic de PEA-PEO basé sur un logiciel simple dans sa navigation et performant ben terme de qualité des courbes obtenues.

-résistant à l'environnement

- fiable

-examens programmables

-encombrement réduit

- fonctionne sur le port USB de l'ordinateur

-stimuli tone burst ou clicks

-monitoring PEO

DOCUMENTATION:

La notice d'utilisation doit être livrée en français

La documentation technique sera livrée au complet sous forme de fichier numérique et manuscrite en français avec :

- Schémas fluidiques et pneumatiques
- Schémas électriques et électroniques
- La liste des codes d'erreurs
- La nomenclature des pièces

ALIMENTATION

- Tensions : 220V 50Hz
- Livré avec un (01) onduleur monophasé de 1500VA

FORMATION

- Formation des utilisateurs sur site
- Formation des techniciens de la maintenance sur site pour 5 jours

Sous lot n°3 : Instrumentation

❖ Boite d'amygdalectomie (02)

En Acier AISI 420

Composé chacune de :

- ✓ Tonsil scissors (ciseaux à amygdales) quantité : 03
 - Courbes long et fins
 - Dimensions 18 cm
- ✓ Couteaux de Lubet – Barbon quantité : 03
 - Pour nourrisson
 - Longueur 8mm
- ✓ Ouvre bouche de Boyle Davis : quantité 03
Complet livré chacun avec (cadre + 4 spatules ; n°2-3-4 et 5)
 - Spatule n°2 : largeur 22mm et longueur 65mm
 - Spatule n°3 : largeur 24mm et longueur 75mm
 - Spatule n°4 : largeur 25mm et longueur 90mm
 - Spatule n°5 : largeur 26mm et longueur 110mm
 - Les spatules sont strillées à l'intérieur
- ✓ Accessoires pour Ouvre bouche de Boyle Davis:
 - Protecteur silicone (3 sachets de 10)

- Cadre seul
- ✓ Peigne de Jost à amygdales quantité 03
- ✓ Pince de Bourgeois (à préhension) quantité 03
- ✓ Spatule de Hurd (releveur du voile)
- ✓ Une Boite inox 32x15x6 cm

4. Plans

Le présent Dossier d'appel d'offres ne comprend aucun plan

5. Inspections et Essais

Les inspections et tests suivants seront réalisés : vérification, test de démarrage

TROISIÈME PARTIE - Marché

Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Liste des clauses

1.	Définitions	140
2.	Documents contractuels	140
3.	Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics	140
4.	Interprétation	141
5.	Langue	142
6.	Groupement	142
7.	Critères d'origine	143
8.	Notification	143
9.	Droit applicable	143
10.	Règlement des différends	143
11.	Objet du Marché	143
12.	Livraison	143
13.	Responsabilités du Titulaire	143
14.	Montant du Marché	143
15.	Modalités de règlement	143
16.	Impôts, taxes et droits	144
17.	Garantie de bonne exécution	144
18.	Droits d'auteur	144
19.	Renseignements confidentiels	144
20.	Sous-traitance	145
21.	Spécifications et Normes	145
22.	Emballage et documents	145
23.	Assurance	146
24.	Transport	146
25.	Inspections et essais	146
26.	Pénalités	147
27.	Garantie	147
28.	Brevets	147
29.	Limite de responsabilité	148
30.	Modifications des lois et règlements	148
31.	Force majeure	149
32.	Ordres de modification et avenants au marché	149
33.	Prorogation des délais	149
34.	Résiliation	150
35.	Cession	151

Cahier des clauses administratives générales

Définitions

- 1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :
- a) "Marché" désigne l'ensemble des droits et obligations souscrits par les parties au titre de la réalisation des fournitures et services. Les documents et pièces contractuels sont énumérés dans l'Acte d'Engagement.
 - b) « Documents contractuels » désigne les documents visés dans l'Acte d'Engagement, y compris les avenants éventuels auxdits documents.
 - c) « Montant du Marché » signifie le prix payable au Titulaire, conformément à l'Acte d'Engagement signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
 - d) « Jour » désigne un jour calendaire.
 - e) « CCAG » signifie le Cahier des clauses administratives générales.
 - f) « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Titulaire est tenu de livrer à l'Autorité contractante en exécution du Marché.
 - g) « Autorité contractante » signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans le CCAP.
 - h) « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Titulaire dans le cadre du Marché.
 - i) « CCAP » signifie le Cahier des clauses administratives particulières.
 - j) « Sous-traitant » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, à qui toute partie des Fournitures ou des Services connexes est sous-traitée par le Titulaire.
 - k) "Titulaire" désigne la personne physique ou morale, attributaire du marché et qui est désignée comme tel dans l'Acte d'Engagement.
 - l) « Lieu de destination finale » signifie le lieu indiqué dans le CCAP, le cas échéant.
 - m) « UEMOA » désigne l'Union économique et monétaire ouest africaine.

Documents contractuels

- 2.1 Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans l'Acte d'Engagement, tous les documents constituant le Marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. L'Acte d'Engagement est lu comme formant un tout.
- 2.2 Pièces à délivrer au Titulaire en cas de nantissement du marché.
Dès la notification du marché, l'Autorité contractante délivre sans frais au Titulaire, contre reçu, une expédition certifiée conforme de l'Acte d'engagement et des autres pièces que mentionne le paragraphe 2 dudit Acte d'Engagement à l'exclusion du CCAG .

L'Autorité contractante délivre également, sans frais, au Titulaire, aux co-traitants et aux sous-traitants payés directement les pièces qui leur sont nécessaires pour le nantissement de leurs créances.

Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de

- 3.1 La République du Sénégal exige que les candidats, et les titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Des sanctions peuvent être prononcées par le Comité de Règlement des Différends de l'Organe chargé de la Régulation des Marchés

**marchés
publics**

publics à l'égard des candidats et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat ou titulaire qui :

- a) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
- b) a participé à des pratiques de collusion entre candidats afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- c) a influé sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
- d) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation;
- e) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies.

3.2 Les violations commises sont constatées par le Comité de Règlement des Différends qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
- exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, délégations de service public et contrats de partenariat pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise.

Ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital, en cas de collusion établie par le Comité de Règlement des Différends.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions du Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'est pas suspensif.

Interprétation

4.1 Si le contexte l'exige, le singulier se réfère au pluriel et vice versa.

4.2 Incoterms

- a) Sous réserve d'incohérences avec les termes du Marché, la signification d'un

terme commercial et les droits et obligations correspondants des parties au Marché sont ceux prescrits par les Termes Commerciaux Internationaux-Incoterms.

- b) Les termes EXW, CIP, DDP et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms spécifiée dans le **CCAP** et publiée par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) à Paris, France.

4.3 Intégralité des conventions

Le Marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l'Autorité contractante et le Titulaire relativement à son objet, et il remplace toutes communications, et accords (écrits comme oraux) conclus entre les parties relativement à son objet avant la date du Marché.

4.4 Avenants

Les avenants au marché ne pourront entrer en vigueur que s'ils sont faits par écrit, datés, s'ils se réfèrent expressément au marché, sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché et approuvés par l'autorité compétente.

4.5 Absence de renonciation

a) Sous réserve des dispositions de la clause 4.5(b) du CCAG ci-dessous, aucune relâche, abstention, retard ou indulgence de l'une des parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du Marché ou le fait que l'une des parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette partie par le Marché, ni de les affecter ou de les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des parties à demander réparation pour toute infraction au Marché ne saurait valoir renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du Marché.

b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une partie en vertu du Marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.

4.6 Divisibilité

Si une quelconque disposition ou condition du Marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres clauses et conditions du Marché.

Langue

5.1 Le Marché et toute la correspondance et la documentation relatives au Marché échangées par le Titulaire et l'Autorité contractante, seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires et les imprimés faisant partie du Marché pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue française des passages jugés pertinents par l'Autorité contractante. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du Marché, cette traduction fera foi.

5.2 Le Titulaire assumera tous les coûts de traduction dans la langue applicable et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction, pour ce qui concerne les documents qu'il fournit.

Groupement

6.1 Si le Titulaire est un groupement, sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du Marché, et ils devront désigner un ou plusieurs membres

		pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Autorité contractante.
Critères d'origine	7.1	Sauf disposition contraire figurant au CCAP , les titulaires de marchés dont le financement est prévu par les budgets des autorités contractantes soumises au Code des Marchés publics, doivent être des entreprises sénégalaises ou d'un Etat membre de l'UEMOA régulièrement patentées ou exemptées de la patente et inscrites au registre du commerce et du crédit mobilier ou au registre des métiers au Sénégal ou dans l'un desdits Etats.
Notification	8.1	Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre partie en vertu du Marché doit être adressée par écrit à l'adresse spécifiée dans le CCAP . L'expression « par écrit » signifie transmis par voie écrite avec accusé de réception.
	8.2	Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.
Droit applicable	9.1	Le Marché est régi et interprété conformément au droit du Sénégal, à moins que le CCAP n'en dispose autrement.
Règlement des différends	10.1	Règlement amiable :
	a)	L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.
	b)	L'autorité contractante ou le Titulaire du marché peuvent recourir au Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'Organe chargé de la Régulation des Marchés publics. Ce recours n'a pas d'effet suspensif de l'exécution du marché.
	10.2	Recours Contentieux :
	a)	Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction sénégalaise compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire, sous réserve des dispositions du CCAP.
	b)	Nonobstant toute référence au titre du recours contentieux, les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et l'Autorité contractante paiera au Titulaire toute somme qui lui sera due.
Objet du Marché	11.1	Les Fournitures et Services connexes afférents à ce Marché sont ceux qui figurent à la Section IV, Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais.
Livraison	12.1	En vertu de la clause 32.1 du CCAG, la livraison des Fournitures et la prestation des Services connexes seront effectuées conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans le Bordereau des quantités et les Calendriers de livraison. Le CCAP fixe les détails relatifs à l'expédition et indiquera les autres pièces et documents à fournir par le Titulaire.
Responsabilités du Titulaire	13.1	Le Titulaire fournira toutes les Fournitures et Services connexes compris dans l'objet du Marché en application de la clause 11 du CCAG et du calendrier de livraison et d'achèvement, conformément à la clause 12 du CCAG.
Montant du Marché	14.1	Le prix demandé par le Titulaire pour les Fournitures livrées et pour les Services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Titulaire dans son offre, exception faite des modifications de prix autorisées dans le CCAP .
Modalités de règlement	15.1	Le prix du Marché sera réglé conformément aux dispositions du CCAP .
	15.2	Le Titulaire présentera sa demande de règlement par écrit à l'Autorité

- contractante, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et des documents et pièces présentés conformément à la clause 12 du CCAG, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.
- 15.3 Les règlements dus au Titulaire seront effectués sans délai par l'Autorité contractante, et au plus tard dans les quarante cinq (45) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Titulaire, et après son acceptation par l'Autorité contractante.
- 15.4 Dans l'éventualité où l'Autorité contractante n'effectuerait pas un paiement dû à sa date d'exigibilité ou dans le délai indiqué au **CCAP**, l'Autorité contractante sera tenu de payer au Titulaire des intérêts moratoires sur le montant du paiement en retard, au(x) taux spécifié(s) dans le **CCAP** pour toute la période de retard jusqu'au paiement intégral du prix, que ce soit avant ou à la suite d'un jugement ou une sentence arbitrale.
- Impôts, taxes et droits**
- 16.1 Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre et d'enregistrement, patente et taxes dus au titre du Marché.
- 16.2 Une redevance de régulation est dûe par le Titulaire à l'Agence de Régulation des Marchés publics au taux prévu au **CCAP**.
- 16.3 Si le Titulaire peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale, l'Autorité contractante fera tout son possible pour permettre au Titulaire d'en bénéficier.
- Garantie de bonne exécution**
- 17.1 Dans les quatorze (14) jours suivant réception de la notification d'attribution du Marché, le Titulaire fournira une garantie au titre de la bonne exécution du Marché, pour le montant spécifié dans le **CCAP**.
- 17.2 La garantie de bonne exécution sera payable à l'Autorité contractante en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Titulaire à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.
- 17.3 La garantie de bonne exécution sera présentée sous l'une des formes stipulées par l'Autorité contractante dans le **CCAP** ou sous toute autre forme jugée acceptable par l'Autorité contractante.
- 17.4 L'Autorité contractante libérera et retournera au Titulaire la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Titulaire au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie.
- Droits d'auteur**
- 18.1 Les droits d'auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Autorité contractante par le Titulaire demeureront la propriété du Titulaire ou, s'ils sont fournis directement à l'Autorité contractante ou par l'intermédiaire du Titulaire par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.
- Renseignements confidentiels**
- 19.1 L'Autorité contractante et le Titulaire respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Titulaire pourra donner à son sous-traitant tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Autorité contractante dans la mesure nécessaire pour permettre au sous-traitant de réaliser ses prestations conformément au Marché, auquel cas le Titulaire demandera audit

- sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Titulaire en vertu de la clause 19 du CCAG.
- 19.2 L'Autorité contractante n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçu du Titulaire, à des fins autres que celles du Marché. De la même manière, le Titulaire n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçu de l'Autorité contractante à des fins autres que la réalisation du Marché.
- 19.3 Toutefois, l'obligation imposée à une partie en vertu des clauses 19.1 et 19.2 ci-dessus ne s'appliquera pas aux informations suivantes :
- a) celles que l'Autorité contractante ou le Titulaire doivent partager avec des institutions participant au financement du Marché;
 - b) celles qui, à présent ou ultérieurement, appartiennent ou appartiendront au domaine public, sans que la partie en cause n'ait commis de faute ;
 - c) celles dont il peut être prouvé qu'elles étaient en possession de la partie en cause lorsqu'elles ont été communiquées et qu'elles n'avaient pas été obtenues préalablement, de manière directe ou indirecte, de l'autre partie ; ou
 - d) celles qui sont mises de manière légitime à la disposition de la partie en cause par une tierce partie non tenue au devoir de confidentialité.
- 19.4 Les dispositions ci-dessus de la clause 19 du CCAG ne modifient en aucune façon un engagement de confidentialité donné par l'une ou l'autre partie avant la date du Marché s'agissant de tout ou partie de la fourniture.
- 19.5 Les dispositions de la clause 19 du CCAG resteront en vigueur après l'achèvement ou la résiliation du Marché, quel qu'en soit le motif.
- Sous-traitance**
- 20.1 Le Titulaire notifiera par écrit à l'Autorité contractante tous les marchés de sous-traitance attribués dans le cadre du Marché s'il ne l'a déjà fait dans son offre. Cette notification, fournie dans l'offre ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Titulaire, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché.
- 20.2 Les marchés de sous-traitance se conformeront aux dispositions des clauses 3 et 7 du CCAG.
- Spécifications et Normes**
- 21.1 Spécifications techniques et Plans
- a) Les Fournitures livrées au titre du Marché et les Services connexes doivent satisfaire aux Cahier des Clauses techniques spécifiées à la Section IV : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais, du document d'Appel d'offres. Si aucune norme n'y est indiquée, la norme sera supposée équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est appropriée dans le pays d'origine des Fournitures.
 - b) Le Titulaire pourra décliner sa responsabilité pour toute étude de conception, donnée, plan, spécification ou autre document, ou toute modification de ces éléments, qui aura été fourni ou conçu par l'Autorité contractante ou en son nom, en donnant à l'Autorité contractante une notification indiquant qu'il décline sa responsabilité.
 - c) Lorsque le Marché se référera aux codes et normes selon lesquels il sera exécuté, l'édition ou la version révisée desdits codes et normes sera celle spécifiée dans les Cahier des Clauses techniques. Durant l'exécution du Marché, les changements apportés auxdits codes et normes ne seront appliqués qu'après l'approbation de l'Autorité contractante et seront traités conformément à la clause 32 du CCAG.
- Emballage et documents**
- 22.1 Le Titulaire emballera les Fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le

transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.

22.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront strictement conformes aux dispositions précisées dans le Marché ainsi qu'aux instructions ultérieures, le cas échéant, en application du **CCAP**, et à toutes autres instructions données par l'Autorité contractante.

Assurance

23.1 Sauf indication contraire du **CCAP**, les Fournitures livrées en exécution du présent Marché seront entièrement assurées en FCFA ou en une monnaie librement convertible contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur ou de la manière spécifiée dans le **CCAP**.

Transport

24.1 La responsabilité du transport des Fournitures est assumée par la partie spécifiée dans les Incoterms en vigueur.

Inspections et essais

25.1 Le Titulaire effectue à ses frais et à titre gratuit pour l'Autorité contractante tous les essais et/ou les inspections afférents aux fournitures et aux services connexes stipulés aux **CCAP**.

25.2 Les inspections et les essais pourront être réalisés dans les locaux du Titulaire ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou au lieu de destination finale des fournitures ou en un lieu quelconque visé dans le **CCAP**. Sous réserve de la clause 25.3 du CCAG, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Titulaire ou de son sous-traitant, toutes les facilités et l'assistance raisonnables, y compris l'accès aux plans et aux informations relatives à la fabrication, seront fournies aux inspecteurs, sans frais pour l'Autorité contractante.

25.3 L'Autorité contractante ou son représentant autorisé aura le droit d'assister aux essais et/ou aux inspections visées dans la clause 25.2 du CCAG, étant entendu que l'Autorité contractante supportera la totalité des frais et dépenses engagés à cet effet, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement.

25.4 Aussitôt que le Titulaire sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l'Autorité contractante avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu et la date desdits essais et inspections. Le Titulaire se procurera auprès de toute tierce partie ou du fabricant concerné, toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Autorité contractante ou à son représentant autorisé d'assister aux essais et/ou à l'inspection.

25.5 L'Autorité contractante pourra demander au Titulaire d'effectuer des essais et/ou des inspections non stipulées dans le Marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les caractéristiques et le fonctionnement des fournitures sont conformes au Cahier des Clauses techniques, aux codes et aux normes prévus dans le Marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Titulaire desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au prix du Marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Titulaire de s'acquitter de ses autres obligations afférentes au Marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les délais d'exécution et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.

25.6 Le Titulaire donnera à l'Autorité contractante un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectués.

- 25.7 L'Autorité contractante pourra refuser tout ou partie des fournitures défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux spécifications. Le Titulaire apportera les rectifications nécessaires aux fournitures refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu'elles soient conformes aux spécifications, cela sans frais pour l'Autorité contractante, et il renouvellera les essais et/ou l'inspection, sans frais pour l'Autorité contractante, après en avoir donné notification conformément à la clause 25.4 du CCAG.
- 25.8 Le Titulaire reconnaît que ni la réalisation d'un essai et/ou d'une inspection de tout ou partie des fournitures, ni la présence de l'Autorité contractante ou de son représentant autorisé lors d'un essai et/ou d'une inspection effectuée sur les fournitures, ni la remise d'un rapport en application de la clause 25.6 du CCAG, ne dispensent le Titulaire de ses obligations de garantie ou des autres obligations stipulées dans le Marché.
- Pénalités**
- 26.1 Sous réserve des dispositions de la clause 31 du CCAG, si le Titulaire ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures ou ne rend pas les Services prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, l'Autorité contractante, sans préjudice des autres recours qu'elle détient au titre du Marché, pourra déduire du prix du Marché, à titre de pénalités, une somme équivalant au pourcentage stipulé dans le **CCAP** du prix des Fournitures livrées en retard ou des Services connexes non réalisés, pour chaque semaine ou fraction de semaine de retard, jusqu'à la livraison ou la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum correspondant au pourcentage du montant du Marché indiqué dans le **CCAP**. Lorsque ce maximum sera atteint, l'Autorité contractante pourra résilier le Marché en application de la clause 34 du CCAG.
- Garantie**
- 27.1 Le Titulaire garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont pas été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.
- 27.2 Sous réserve de la clause 21.1(b) du CCAG, le Titulaire garantit en outre que les fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Titulaire ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières au Sénégal.
- 27.3 Sauf disposition contraire du **CCAP**, la garantie demeurera valide douze (12) mois après la livraison de tout ou partie des fournitures, le cas échéant, à leur destination finale indiquée au **CCAP**, telle que précisée dans le Marché.
- 27.4 L'Autorité contractante notifiera toute réclamation au Titulaire, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Autorité contractante permettra au Titulaire d'inspecter lesdits défauts.
- 27.5 À la réception d'une telle réclamation, le Titulaire réparera ou remplacera rapidement, dans le délai prévu à cet effet au **CCAP**, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Autorité contractante.
- 27.6 Si le Titulaire, après en avoir reçu notification, ne remédie pas au défaut dans le délai prescrit par le **CCAP**, l'Autorité contractante peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Titulaire, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Autorité contractante dispose envers le Titulaire en application du Marché.
- Brevets**
- 28.1 À condition que l'Autorité contractante se conforme à la clause 28.2 du CCAG, le Titulaire indemniserà et garantira l'Autorité contractante, ses employés et ses

administrateurs, contre toute poursuite judiciaire, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber à l'Autorité contractante par suite d'une infraction réelle ou présumée sur tout brevet, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, en raison de :

- a) l'installation des fournitures par le Titulaire ou l'utilisation des fournitures au Sénégal; et
- b) la vente dans tout pays des biens produits au moyen des fournitures.

Cette obligation d'indemnisation ne couvrira aucune utilisation des fournitures ou d'une partie des fournitures à des fins autres que celles indiquées dans le Marché ou pouvant en être raisonnablement déduites, conformément au Marché.

28.2 Dans le cas où une procédure serait intentée ou une réclamation dirigée contre l'Autorité contractante dans le contexte de la clause 28.1 du CCAG, l'Autorité contractante en avisera le Titulaire sans délai, en lui adressant une notification à cet effet, et le Titulaire pourra, à ses propres frais et au nom de l'Autorité contractante, mener ladite procédure ou le règlement de cette réclamation, et engager toutes négociations en vue de régler ladite procédure ou réclamation.

28.3 Si le Titulaire ne notifie pas à l'Autorité contractante, dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification, qu'il entend mener ladite procédure ou réclamation, l'Autorité contractante sera libre de le faire en son propre nom.

28.4 L'Autorité contractante devra, si le Titulaire le lui demande, fournir au Titulaire toute l'assistance disponible pour assurer la conduite de la procédure ou le règlement de la réclamation, auquel cas le Titulaire remboursera à l'Autorité contractante tous les frais raisonnables qu'il aura encourus à cet effet.

28.5 L'Autorité contractante indemniserà et garantira le Titulaire, ses employés, ses administrateurs et ses sous-traitants, contre toute poursuite judiciaire, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, qu'une telle poursuite soit intentée à l'encontre du Titulaire, ou que de tels frais incombent au Titulaire, par suite d'une infraction réelle ou présumée de tout brevet, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, au sujet de plans, de données, de dessins, de spécifications ou d'autres documents ou matériaux fournis ou conçus par ou au nom de l'Autorité contractante.

Limite de responsabilité

29.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :

- a) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Titulaire de payer des pénalités contractuelles à l'Autorité contractante ;
- b) L'obligation globale que le Titulaire peut assumer envers l'Autorité contractante au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Titulaire d'indemniser l'Autorité contractante en cas d'infraction sur un brevet.

Modifications des lois et règlements

30.1 À moins que le Marché n'en dispose autrement, si après la date correspondant à 28 jours avant la date de soumission des offres, une loi, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié au

Sénégal (y compris tout changement dans l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui influe sur la date de livraison et/ou le prix du Marché, ladite date de livraison et/ou ledit prix du Marché sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le cas, dans la mesure où le Titulaire en aura été affecté dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations au titre du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le supplément ou la réduction de coût ne sera pas versé ou crédité séparément si ledit supplément ou ladite réduction a déjà été prise en compte dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix en tant que de besoin, conformément à la clause 14 du CCAG.

- Force majeure**
- 31.1 Le Titulaire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.
- 31.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Titulaire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Autorité contractante au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le frêt.
- 31.3 En cas de Force majeure, le Titulaire notifiera sans délai par écrit à l'Autorité contractante l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Autorité contractante, le Titulaire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.
- Ordres de modification et avenants au marché**
- 32.1 L'Autorité contractante peut demander à tout moment au Titulaire, par notification, conformément aux dispositions de la clause 8 du CCAG, d'apporter des modifications dans le cadre général du Marché, dans un ou plusieurs des domaines suivants :
- a) les plans, conceptions ou spécifications, lorsque les fournitures à livrer au titre du Marché doivent être fabriquées spécialement pour l'Autorité contractante ;
 - b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;
 - c) le lieu de livraison ; et
 - d) les Services connexes qui doivent être fournis par le Titulaire.
- 32.2 Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Titulaire pour exécuter toute partie du Marché, le prix du Marché et/ou le calendrier de livraison/de réalisation sera modifié de façon équitable et le Marché sera modifié en conséquence. Toute demande d'ajustement formulée par le Titulaire au titre de la présente clause doit être déposée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception, par le Titulaire, de l'ordre de modification émis par l'Autorité contractante.
- 32.3 Le prix que demandera le Titulaire, en échange de la prestation de tout service connexe qui pourra être nécessaire mais qui ne figurait pas dans le Marché, sera convenu d'avance par les parties et n'excédera pas les tarifs demandés par le Titulaire à d'autres clients au titre de services analogues.
- 32.4 Sous réserve des dispositions ci-dessus, aucune variation ou modification des termes du Marché ne sera faite autrement que par un avenant écrit et signé par les parties.
- Prorogation des**
- 33.1 Si à tout moment pendant l'exécution du Marché, le Titulaire ou ses sous-traitants

délais se heurtent à une situation qui les empêche de livrer les fourniture ou de fournir les services connexes dans les délais prévus à la clause 12 du CCAG, le Titulaire avisera immédiatement l'Autorité contractante du retard par écrit, de sa durée probable et du motif. Aussitôt que possible après réception de la notification effectuée par le Titulaire, l'Autorité contractante évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, proroger les délais impartis au Titulaire pour exécuter le Marché, auquel cas la prorogation sera confirmée par les parties, par voie d'avenant au marché.

33.2 À l'exception du cas de force majeure visé dans la clause 31 du CCAG, un retard de la part du Titulaire dans l'exécution de ses obligations l'exposera à l'application des pénalités prévues dans la clause 26 du CCAG, sauf si une prorogation des délais a été accordée en vertu de la clause 33.1 du CCAG.

Résiliation

34.1 Résiliation pour manquement du Titulaire

a) L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du Marché:

i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité contractante conformément aux dispositions de la clause 33 du CCAG ; ou

ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.

b) L'autorité contractante ne peut prononcer la résiliation pour manquement du titulaire à ses obligations en application des dispositions de la clause 34.1(a) du CCAG qu'après mise en demeure préalable restée sans effet dans le délai fixé dans la mise en demeure.

c) Au cas où l'Autorité contractante résilie tout ou partie du Marché, en application des dispositions de la clause 34.1 (a) du CCAG, l'Autorité contractante peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des fournitures ou des services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Titulaire sera responsable envers l'Autorité contractante de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Titulaire continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.

34.2 Résiliation de plein droit sans indemnité

Le marché est résilié de plein droit sans indemnité :

a) en cas de décès du Titulaire personne physique, si l'Autorité contractante n'accepte pas, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux ;

b) en cas de faillite, si l'Autorité contractante n'accepte pas, dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de l'entreprise, les offres qui peuvent être faites par ledit syndic pour la continuation ;

c) en cas de liquidation des biens ou de règlement judiciaire, si le Titulaire n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise.

Dans les cas mentionnés aux paragraphes b) et c) ci-dessus, les mesures conservatoires ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office et mises à la charge du titulaire du marché.

34.3 Résiliation pour convenance

a) L'Autorité contractante peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par

notification écrite adressée au Titulaire lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.

- b) L'Autorité contractante prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Titulaire de l'avis de résiliation pour raison de convenance. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Autorité contractante peut décider :
- i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou
 - ii) d'annuler le reste et de payer au Titulaire un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Titulaire s'est déjà procurés, et dans ce cas, l'Autorité contractante versera au Titulaire une indemnité de résiliation correspondant à cinq (5) pourcent de la valeur des fournitures annulées.
- 35.1 À moins d'en avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'autre partie, ni l'Autorité contractante ni le Titulaire ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché.

Cession

Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1 (g)	L'Autorité contractante est : Centre Hospitalier National Universitaire de Fann
CCAG 1.1 (m)	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : Centre Hospitalier National Universitaire de Fann
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2010)
CCAG 6.1	NON MODIFIEE
CCAG 7.1	NON MODIFIEE
CCAG 8.1	Aux fins de notification , l'adresse de l'Autorité contractante sera : À l'attention de : Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann _____ Adresse : Centre Hospitalier National Universitaire de Fann _____ Téléphone : 33 869 18 18 _____ Télécopie : 33 825 09 09 _____ Adresse électronique : cpmfann@yahoo.fr _____
CCAG 10.2	Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la juridiction sénégalaise compétente.
CCAG 12.1	L'incoterm DDP (fournitures rendues destination finale, tous droits acquittés) va régir le présent marché.
CCAG 14.1	Le prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés sera ferme et non révisable. Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b Mb_1/Mb_0 + c Mc_1/Mc_0 + \dots)$ dans laquelle: P ₁ = Prix actualisé. P ₀ = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'oeuvre dans le Prix du marché. b, c, = pourcentages estimés de matières et matériaux spécifiques dans le Prix du marché. L ₀ , L ₁ = indices du coût de la main-d'oeuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. Mb ₀ et Mb ₁ , Mc ₀ et Mc ₁ , etc...

	<p>= indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments a, b, c, etc... doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée.</p> <p>La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
CCAG 15.1	<p>Le règlement des sommes dues sera effectué comme suit :</p> <p>des sommes dues au fournisseur, au titre du présent marché, seront réglées, après réception des fournitures, contre remise de la demande de règlement accompagnée d'un procès verbal de réception émis par l'autorité contractante.</p> <p>Le règlement des sommes dues au fournisseur dans le cadre du présent marché s'effectuera par les soins de l'agent comptable particulier, par virement au compte n°..... ouvert à..... au nom du fournisseur, sur la production d'une facture en triple exemplaire, arrêté en toutes lettres et certifiée par le service « metteur du marché.</p>
CCAG 15.4	<p>Le délai au delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de (45) quarante cinq jours conformément au décret N°2011-1048 du 27 juillet. Le taux d'intérêt moratoires applicable sera un taux supérieur à 2% au taux d'escompte de de la BCEAO</p>
CCAG 16.1	<p>Lorsque le Marché sera exempté de certains impôts, droits ou taxes, il conviendra de l'indiquer précisément ici, sinon ne pas modifier le CCAG :</p> <p>Les produits pharmaceutiques à acquérir dans ce DAO seront exemptés de toutes taxes.</p> <p>Réf : Code des Douanes : mesures dérogatoires.</p> <p>Décret d'application : 83-504 du 17 mai 1983 portant application de l'article 187 du Code des Douanes.</p> <p>Pour les taxes : Directive n° 02/98/CM UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matières de TVA.</p>
CCAG 16.2	<p>Le taux de la redevance de régulation des marchés publics est de 0,5 % du montant hors taxes du marché.</p>
CCAG 17.1	<p>Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq (5) pourcent du montant du Marché.</p>
CCAG 17.3	<p>La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances.</p>
CCAG 20.1	<p>Sans objet.</p>
CCAG 22.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : sans objet</p>
CCAG 23.1	<p>La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.</p>
CCAG 25.1	<p>Les Inspections et Essais sont : montage, vérification d'usage, test de démarrage</p>

CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à : Centre Hospitalier National Universitaire de Fann.
CCAG 26.1	La pénalité de retard s'élèvera à : 0,05 % par semaine applicable sur le montant du marché.
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pourcent du montant du Marché
CCAG 27.3	Non modifiée
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : 30 jours.

Section VII. Formulaires du Marché

Liste des formulaires

1. Acte d'Engagement	156
2. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)	158
3. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire).....	159

1. Acte d'Engagement

[L'Attributaire remplit cet Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le [date] _____ jour de [mois] _____ de [année] _____

ENTRE

(1) *[insérer le nom légal complet de l'Autorité contractante]* _____ de *[insérer l'adresse complète de l'Autorité contractante]* _____ (ci-après dénommé l'« Autorité contractante ») d'une part, et

(2) *[insérer le nom légal complet du Titulaire]* _____ de *[insérer l'adresse complète du Titulaire]* _____ (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes]* _____ et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de *[insérer le montant du Marché]* _____ (ci-après dénommé le « montant du Marché ») et dans le délai maximal de *[insérer le délai maximal de réalisation des fournitures et services connexes]*.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Acte d'Engagement
 - b) la Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ; et
 - f) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels] _____
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Sénégal, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* _____ (pour l'Autorité contractante)

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* _____ (pour le Titulaire)

2. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

[Sur demande de l'Attributaire, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italique]

Date : *[insérer la date]*

Identification de l'AAO : *[insérer l'identifiant]*

[insérer les nom et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Garantie de bonne exécution numéro : *[insérer No]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Titulaire]* (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché. A la demande du Titulaire, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, tout montant que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres ; Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché] [insérer la somme en lettres]*. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois] 2 [insérer l'année]*,¹ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

[Insérer la signature]

¹ La date est établie conformément à l'article 17.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie du Titulaire en vertu de l'article 27.2 du CCAG/CCAP. L'Autorité contractante doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Autorité contractante peut envisager d'ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Autorité contractante formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

3. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire)

[À la demande de l'Attributaire, la banque remplit cette garantie type conformément aux indications en italique]

Date : *[insérer la date]*

Identification de l'AAO : *[insérer l'identifiant]*

[insérer les nom et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Garantie de remboursement d'avance numéro : *[insérer No]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Titulaire]* (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de remboursement d'avance est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres ; le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché]* *[insérer la somme en lettres]*. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la livraison des fournitures.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le Titulaire de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro *[insérer le numéro du compte bancaire]* à *[insérer les nom et adresse de la banque]*.

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception d'une copie de *[Insérer le nom des documents établissant la livraison des Fournitures conformément à l'INCOTERM applicable]* ou le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* 2 *[insérer l'année]*.² Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

[Insérer la signature]

² *Insérer la date de livraison prévue au calendrier initial de livraison. L'Autorité contractante doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'elle préparera la garantie, l'Autorité contractante peut envisager d'ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Autorité contractante formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »*

